

Séance de l'après-midi du 24 septembre 2020

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
 M. LAURENT PILOTTO, commissaire

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE
DE LIQUÉFACTION DE GAZ NATUREL À SAGUENAY**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 6

Séance tenue le 24 septembre 2020 à 13 h
Hôtel Le Montagnais
1080, boulevard Talbot
Saguenay

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 24 SEPTEMBRE 2020

MOT DU PRÉSIDENT	1
QUESTIONS DE LA COMMISSION	3
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. ADRIEN GUIBERT	12
M. DOMINIQUE CHAMPAGNE	17
M. PATRICK BONIN	25
Mme RAYMONDE TOURIGNY	34
M. JOSEPH SIMARD	43
Mme JANE CHAMBERS EVANS	51
M. CLAUDE OUELLET	55
Mme ASHLEY TORRES	60
M. PIERRE DOSTIE	65
Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ	72
Mme MARIE ST-ARNAUD	79
M. LOUIS COUILLARD	83
M. JEAN PARADIS	88
M. GILLES BERGERON	95
Mme ANNE-CÉLINE GUYON	100
MOT DE LA FIN	105

AJOURNEMENT

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, J'inviterais maintenant les gens à prendre place, s'il vous plaît, la séance va débiter. Alors, bienvenue à cette séance de l'audience publique sur le *Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay* par GNL Québec.

10

Je vous annonce que le registre est maintenant ouvert et vous pouvez vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la Commission ici en salle ou en ligne sur notre site Web, ou encore, par téléphone au numéro : 1 800-463-4732 poste 6.

15

Je vous rappelle qu'une seule question par intervention est permise afin de permettre au plus grand nombre de personnes d'intervenir. Et si le temps le permet, une réinscription est possible en fonction d'un nombre maximal de personnes pouvant intervenir à chaque séance.

20

Les personnes seront appelées selon l'ordre d'inscription au registre à la raison de trois participants en salle pour un participant en ligne. La commission ajustera ses règles selon l'affluence et le nombre d'inscriptions. Les inscriptions seront donc séance par séance. Si vous n'avez pu intervenir lors d'une séance, vous pourrez vous réinscrire à nouveau au registre à la séance suivante.

25

Je vous rappelle également que si vous le souhaitez, il vous est également possible de faire parvenir vos questions par écrit, et ce, jusqu'à la fin des séances de la première partie des audiences. Un formulaire est disponible à cet effet dans le site Web du BAPE. La commission en prendra connaissance et les intégrera à son propre questionnement au besoin.

30

Je vous demanderais également votre collaboration afin de mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques afin de ne pas perturber les échanges lors des séances, et je vous en remercie.

35

Afin de respecter les normes sanitaires en vigueur, un nombre maximal de personnes est possible en salle. Ce nombre inclut les membres de la commission ainsi que l'équipe de l'initiateur, les personnes-ressources et les médias. Le port du couvre-visage est obligatoire et les mesures de distanciation sociale doivent être impérativement respectées.

40

À la demande de la commission, du personnel a été spécifiquement assigné pour assurer le respect de ces règles. Nous vous demandons donc votre collaboration pour respecter ces consignes, il y va de la santé de tous.

45

Je vous rappelle que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à en faire part à notre coordonnatrice, madame Geneviève Grenier qui est l'accueil, et/ou encore, sur le site de la commission d'enquête où un formulaire est disponible, ou encore, à l'arrière de la salle, vous pouvez vous y inscrire immédiatement.

50

Alors, avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédures en audience publique. Je vous demande d'éviter tout préambule à vos questions, une question par intervention est permise, et ce, sans sous-question. Si le temps le permet, vous pourrez vous réinscrire au registre.

55

Toutes les questions-réponses sont directement soumises au président de la commission. Aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérées dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

60

Alors, aujourd'hui, nous allons aborder, continuer le thème que nous avons amorcé hier, c'est-à-dire, les émissions de gaz à effet de serre et leur impact sur la lutte contre les changements climatiques dans le contexte de la réalisation du projet.

65

Alors, la liste des thèmes, je vous le rappelle, est non exclusive et établie de façon à assigner les bonnes ressources au bon moment pour répondre le mieux possible aux questions du public et de la commission. Si d'autres thèmes devraient être abordés, la commission les traitera en fonction de la disponibilité des ressources et du temps imparti.

70

Je tiens également à vous confirmer que demain matin, tel qu'annoncé, la Commission tiendra... alors je vous confirme que la tenue, demain matin à compter de 9h, d'une séance supplémentaire ayant pour thème le transport maritime et la faune aquatique.

75

Les représentants, des différentes personnes-ressources seront présentes, entre autres Pêches et Océans Canada, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Parcs Canada, Transports Canada et Ville Saguenay.

Et j'en remercie tout particulièrement la collaboration de ces personnes-ressources, compte tenu que c'est une séance que nous avons déterminée suite à la disponibilité confirmée par

80 Pêches et Océans Canada. Alors, je remercie particulièrement l'ensemble des personnes-ressources qui se rendront disponibles demain matin. Alors, ils seront tous présents pour répondre aux questions du public et de la commission.

85 Alors, avant de faire l'appel de la première intervention, je céderais la parole à mon collègue, monsieur Pilotto.

LE COMMISSAIRE :

90 Merci, Monsieur le président. La nuit porte conseil, alors nous avons poursuivi notre réflexion suite à la séance d'hier. Je sais qu'il ne faut pas de faire de préambule, mais je vais en faire un quand même.

95 J'aimerais que le MELCC, dans un premier temps, tente de répondre à la question qui va suivre puis éventuellement, l'initiateur pourra en rajouter, puis je suis bien conscient que ça ne sera peut-être pas possible d'avoir toute la réponse aujourd'hui à la séance, mais évidemment, la question sera transmise par la suite par écrit, puis je pourrai cogiter là-dessus.

100 Alors, voilà, le contexte : l'initiateur a mentionné que la majorité, sinon la totalité de ses clients seraient situés dans des pays qui ont signé l'Accord de Paris, et donc qui se sont engagés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

105 Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Québec sont également arrimés avec les cibles de l'Accord de Paris qui visent à contribuer à la limitation du réchauffement climatique à moins de 2° degré Celsius.

110 Voici ma question : à la lumière de cet engagement par le Québec, le Canada et les pays des clients du projet Énergie Saguenay, comment les émissions de GES sur l'ensemble du cycle de vie associé au projet, tel qu'analysé par le CIRAIG, de l'extraction jusqu'à la combustion chez les clients finaux, devraient-elles être comptabilisées dans l'analyse de ce projet?

115 Autrement dit, si le projet met en lien uniquement des joueurs ayant signé l'Accord de Paris, est-ce que cela garantit que toutes les émissions du cycle de vie, ou associées au cycle de vie, seront assujetties à des cibles cohérentes avec l'Accord de Paris?

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, Monsieur le commissaire, je crois qu'on va faire appel à notre expert en ligne, monsieur Sergio Cassanaz, qui a également une présentation à faire qui porte en bonne partie

120 sur ce sujet-là et qui pourra également répondre à certaines interrogations que vous avez mentionnées dans votre préambule, disons.

LE PRÉSIDENT :

125 Alors, Monsieur Cassanaz, vous êtes en ligne? Alors, est-ce que les personnes-ressources du ministère de l'Environnement sont en ligne? Alors, on a... les voies de la technologie sont quelquefois impénétrables. Alors, peut-être qu'on pourra amorcer la question en interpellant le promoteur, madame Fortin.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

130 Oui, merci, Monsieur le président. Donc, je vais céder la parole à mon collègue, monsieur Le Verger, mais je veux signaler aujourd'hui à la commission et aux gens en salle que nous aurons la chance d'avoir avec nous notre expert de marché européen. Donc, je pense qu'hier, il y a des questions qui sont venues à cet égard-là sur la situation énergétique européenne. Donc, monsieur Nicolas Mazzucchi est avec nous, donc nous aurons la chance de pouvoir discuter avec
135 lui, j'en suis sûre, dans les prochaines interventions. Donc, je cède la question à monsieur Le Verger pour répondre à monsieur Pilotto.

M. TONY LE VERGER :

140 Oui, donc pour répondre à cette question, je vais essayer de le faire le plus clairement possible, mais c'est vrai que c'est une question complexe dans sa structure en tant que telle. Donc évidemment, avec les Accords de Paris, il n'y a que trois pays dans le monde qui ne les ont pas signés, donc les États-Unis, la Syrie et le Nicaragua. Donc, chacun de ces pays se sont engagés sur la voie de la réduction des gaz à effet de serre justement pour la lutte vis-à-vis des
145 changements climatiques.

Et ce qu'il faut bien percevoir là-dedans, c'est que chaque pays a des cibles qui sont différentes les unes des autres et ceci est essentiellement lié au fait de leur propre développement économique et social puisque certains peuvent se permettre d'aller plus vite dans certaines
150 démarches.

Donc, il y a évidemment un objectif commun à travers ces accords-là qui était à l'époque, donc je dirais, la cible du 2° degré Celsius qui était recommandée par le GIEC. Maintenant, on est passé sur une cible idéale à 1,5, donc évidemment, quelque part entre 1,5 et 2 serait idéal, si
155 possible jusqu'à 1,5, et les Accords de Paris seront modifiés dans ce sens-là.

160 Donc les cibles qui sont mises en place dans chacun de ces pays sont liées à ce qu'ils se
sont donnés sur les Accords de Paris. Ceci dit, puisque les choses évoluent, il est prévu aussi
dans les Accords de Paris que les différents états se rencontrent régulièrement pour mettre à jour
ces cibles en fonction de ce qu'ils ont réussi à atteindre et puis de ce qu'ils pensent qu'ils vont être
capables à atteindre dans le futur vis-à-vis de ce qui était fait dans le passé.

165 Évidemment, si je ne me trompe pas, ils doivent se rencontrer à la fin de cette année
justement pour mettre à jour, discuter de ces cibles pays par pays, donc évidemment, il y aura des
évolutions potentielles qui seront mises en place à ce moment-là.

170 Le dernier point que je voulais faire aussi, c'est qu'il y a une partie très importante à
l'intérieur de cet Accord de Paris qui met en place, je dirais, des procédures de coopération, de
collaboration entre les pays justement pour faciliter l'atteinte de ces réductions de gaz à effet de
serre, qui est la fameuse clause 6 des Accords de Paris, où justement on essaie de mettre en
place un certain nombre de procédures.

175 Donc elle n'est pas totalement opérationnalisée à ce jour parce que c'est assez compliqué
en termes de comptabilité des gaz à effet de serre. Mais c'est quelque chose sur lequel les
différents pays signataires de l'Accord travaillent justement pour cet objectif commun de lutte
contre les changements climatiques.

180 On a évidemment des complexités d'un pays à l'autre, savoir à qui les gaz à effet de serre
devraient être alloués, est-ce que ça devrait être à l'endroit où ils ont consommés, à l'endroit où ils
sont produits, et cætera. Donc, il y a beaucoup de discussions qui ont lieu autour de ça.

185 Mais d'un point vue plus macro de la structuration de cet accord, il y a une volonté
commune des signataires, donc moins les trois pays que j'ai cités un petit peu plus tôt - sachant
que les États-Unis en faisaient partie, maintenant n'en font plus partie - d'atteindre cet objectif
commun.

190 Et donc les cibles sont allouées à chacun des pays en fonction de leur capacité à les
atteindre rapidement. Par exemple, des pays d'Europe qui sont plus avancés vont avoir des cibles
plus, je dirais, agressives, quand des pays d'Asie qui ont déjà des problèmes de pauvreté et
d'accès à l'électricité, et à l'énergie, ont un petit peu plus de latitude dans la vitesse à laquelle ils
peuvent atteindre ces réductions de gaz à effet de serre.

195

LE COMMISSAIRE :

200 Je peux comprendre que ce que vous venez d'évoquer, qu'évidemment, chaque pays va faire comme il peut, ou comme il veut, en matière d'objectif de réduction. Ma préoccupation est plus d'établir un cadre formel à l'intérieur duquel on peut raisonnablement penser dans l'éventualité où vous obtenez le permis, vous construisez et vous commencez à exploiter, donc on se transpose en 2026, si je ne m'abuse.

205 Est-ce qu'il est pensable que d'ici là, il y ait un système de comptabilisation des émissions de GES à peu près compatible chez tous les pays signataires sans qu'on se mette à comparer quels sont les objectifs de réduction de chacun des pays. Je peux comprendre, bien évidemment, que tous ne sont pas à la même place.

210 Ma préoccupation, c'est plus comptabilisons, à tout le moins, les émissions de GES d'une seule et même façon, déjà ça va aider à cerner le problème si on est capable de compter correctement.

M. TONY LE VERGER :

215 Sur ce point-là des méthodes de comptabilisation, il y a des protocoles qui sont mis en place et je pense qu'en sous-parties des Accords de Paris, il y a des règles à respecter, à vérifier cependant.

220 Il y a un protocole que les pays essaient de suivre qui a été émis par un organisme qui s'appelle justement GHG Protocol, on pourra vous déposer la méthodologie qui est présentée, et je pense, mais je ne veux pas m'avancer plus là-dessus parce que ce n'est pas non plus l'expertise de l'entreprise de savoir comment chacun des pays mesurent ses gaz à effet de serre, mais je pense que la majorité des pays ont une méthode relativement similaire qui peut se rapprocher notamment de ce qui nous a été présenté hier par le ministère de l'Environnement vis-à-vis du SPEDE, de comptabilisation des gaz à effet de serre, sachant que la façon dont c'est comptabilisé maintenant est reliée aux émissions qui ont lieu sur le territoire du pays en question.

230 Et, donc en fait, on mesure vraiment la quantité de gaz à effet de serre qui est émise par tous types d'activités sur le territoire. Donc, il y a des règles de comptabilisation qui sont utilisées et je pense que justement les Accords de Paris, par rapport à ça, travaillent justement dans une idée d'uniformisation de ces approches de calculs. Maintenant de savoir si en 2026 tout le monde sera 100 % uniformisé, là c'est un peu plus compliqué à répondre à la question.

235

LE COMMISSAIRE :

On va essayer de rester optimiste. Est-ce qu'on a retrouvé notre expert du MELCC?

240

LE PRÉSIDENT :

Oui. Monsieur Cassanaz serait disponible?

245

M. SERGIO CASSANAZ :

Oui, bonjour. Désolé des inconvénients. Oui, concernant la... est-ce que vous m'entendez bien, correctement?

250

LE PRÉSIDENT :

Nous vous entendons très bien, Monsieur Cassanaz.

255

M. SERGIO CASSANAZ :

Ah, merci. Pour ce qui est de la répartition des émissions des GES au moment que le projet soit mis en marche, d'abord il faut mentionner que l'ACV réalisée par le CIRAIG, c'était une prévision des émissions de GES produites par les produits GNL tout au long de son cycle de vie, de l'extraction du gaz naturel jusqu'à son utilisation finale dans les pays qui l'achètent, évidemment.

260

Comme j'ai dit, il s'agit d'une prédiction faite en respectant les exigences de la norme ISO 14 040-44, qui est la norme applicable pour déterminer si l'ACV a été faite dans les règles de l'art. Par conséquent, les estimations en avant du projet parce que nous sommes en avant du projet.

265

Maintenant, pour ce qui est des émissions réelles, si le projet débute ses opérations en 2026, telle la prétention du promoteur évidemment, les émissions réelles en lien avec le projet devront être déterminées et elles seront imputées au Canada pour ce qui est de l'extraction du gaz jusqu'à l'exportation du GNL et à chaque pays qui achèteraient ces GNL comme source d'énergie.

270

Donc pour compléter pour ce qui est de l'imputation des émissions de GES, chaque pays qui fait son inventaire de GES, qui sont évidemment exigés par les accords internationaux, va voir refléter ses GNL dans leur bilan GES.

275 Et l'influence de ses GNL, c'est la négative dans le sens de diminuer les émissions de GES
qui remplacent du charbon ou du diesel, ou bien positive dans le sens d'augmenter les émissions
de GES, s'ils remplacent une énergie renouvelable, de l'énergie nucléaire ou si tout simplement,
s'ajoutent comme une énergie additionnelle à cause d'une augmentation de la demande. Est-ce
que j'ai répondu à la question?

280

LE COMMISSAIRE :

Oui, en partie. Essayons de revenir à la partie amont et ce qui se passe sur le territoire
canadien. Ce gaz-là est extrait dans l'ouest et transporté sur le réseau de TC Énergie jusqu'à
285 North Bay.

À North Bay, il emprunte un gazoduc construit de toutes pièces puis faisons les choses
simples, disons qu'il parcourt 100 kilomètres en Ontario et 650 kilomètres au Québec, et
finalement, il arrive à une usine à Saguenay qui elle, on le sait, votre ministère l'assujettira
290 éventuellement au SPEDE tel qu'il a été mentionné hier.

On l'a dit aussi hier, le gazoduc, à tout le moins la partie québécoise, dans mon exemple
650 kilomètres québécois, sera assujetti probablement au SPEDE aussi, ou à tout le moins, à une
reddition de comptes québécoise. Qu'en est-il des 100 kilomètres de pipelines entre la frontière
295 du Québec et North Bay, puis ensuite tout le transport de North Bay jusqu'en Alberta, et dans le
réseau collecteur de l'Alberta, et jusqu'aux puits? Comment les gaz à effet de serre associés à ce
gaz-là vont être comptabilisés?

M. SERGIO CASSANAZ :

300

Donc, d'abord pour ce qui est des émissions réelles, selon les accords internationaux, ils
sont imputables à chaque pays qui les émet. Donc, dans ce cas, malgré le fait que, par exemple,
l'analyse du cycle de vie a été faite sur toute la vie de ces produits, dans ce cas le GNL, les
émissions sont imputables selon les territoires où elles sont émises.

305

Par conséquent, toutes les émissions reliées à l'extraction du gaz sont imputables à la
province ou au fédéral par exemple, au fédéral qui les a émises, soit l'Alberta, soit la
Saskatchewan, soit la Colombie-Britannique.

310

Pour ce qui est du transport du gaz naturel, bien ils sont imputables au territoire qu'il
traverse. Une partie dans le tronçon Alberta, donc les provinces de l'Ouest vers l'Ontario, une

partie de l'Ontario vers Québec et comme ça. Donc, c'est toujours selon les territoires où ces émissions sont émises.

315 Concernant, évidemment, logiquement pour tout ce qui est de l'usine de liquéfaction sont imputables, doublement imputables, au Québec, mais aussi au Canada parce que Québec fait partie du Canada.

320 Et pour les pays acheteurs, chacun est responsable de ses émissions. Donc, et comment ils sont comptabilisés, bon c'est technique, c'est en fonction évidemment de plein de facteurs, des compteurs dans certains cas, donc des détecteurs et ça pourrait être par bilan de production, ça pourrait être par bilan de consommation.

325 Donc à partir des factures, à partir de la production, à partir des facteurs de consommation en fonction d'un produit qui est élaboré ou de l'énergie produite. Donc, il y a plein de facteurs ou des façons techniques de calculer, dans ce cas, les émissions de GES de chaque source.

330 C'est comme ça que donc chaque technique ou chaque méthodologie est comme unique et s'applique, et ils appliquent la méthodologie qui convient dans tous les cas.

335 Donc, malgré le fait qu'il peut y avoir sept millions de tonnes de GES en amont, et selon l'hypothèse du promoteur, moins 28 millions de tonnes de GES en aval, la distribution de ces émissions sont en fonction de celui qui les émet ou celui qui les réduit. Donc, il n'y a pas de... toutes les émissions de GES sont décortiquées et la responsabilité de chaque émission est attribuée à un pays, pas à un émetteur.

LE COMMISSAIRE :

340 Bien, je vous remercie, Monsieur Cassanaz, enfin s'il y a moyen d'obtenir un peu plus de précisions et un peu plus d'assurance quant à la comptabilisation la plus rigoureuse possible de ces émissions de GES, ça serait bien utile à la commission et ça éviterait d'avoir des débats stériles et surtout d'établir un cadre de références le plus rigoureux possible.

M. SERGIO CASSANAZ :

345 C'est sûr, si je peux me permettre de vous répondre, toute la partie des émissions de GES qui sont imputables à chaque pays sont mesurées rigoureusement dans l'inventaire de chaque pays. Donc, chaque pays est obligé, chaque pays qui a signé les accords évidemment, est obligé de faire un inventaire GES rigoureux et qui reflète dans le meilleur des connaissances techniques les émissions des GES que chaque pays émet.

350

355 Donc, dans ce cas, moi personnellement, je n'ai pas de doute qu'au moment, dès le moment que le projet GNL Québec avec tous les autres projets qui sont en amont, entrent en opération, toutes les émissions vont être reflétées dans notre inventaire, soit celui du Canada, soit celui du Québec, pour les parties qui correspondent à chacun, et seraient aussi reflétées dans les bilans GES des pays qui ont acheté. Moi, je n'ai aucun doute là-dessus.

LE COMMISSAIRE :

360 Merci. Et qu'est-ce qui en est des GES associés au transport par méthaniers, donc la partie qui se trouve sur l'eau, est-elle attribuable à un pays en particulier?

M. SERGIO CASSANAZ :

365 Vous avez trouvé la faille du système. Et évidemment, il y a une partie, ça, c'est la partie nébuleuse. Dans toutes les émissions qui sont faites dans les océans, dans la partie internationale des océans, évidemment, il n'est pas possible d'attribuer à aucun pays. Il n'est pas possible, il n'est simplement pas possible.

370 Donc, est-ce qu'il va être comptabilisé? Oui, mais pas dans le bilan de chaque pays. Cependant, on peut dire que sur ce projet et sur la plupart des projets, ces émissions - je ne dirais pas qu'elles sont négligeables – mais elles sont minimales par rapport à la dimension des émissions de GES en jeu avec ce projet.

375 **LE COMMISSAIRE :**

O.K., vous me dites que dans le fond, la partie associée au transport maritime, c'est comme dans la fabrication du whisky, c'est la part des anges?

380 **M. SERGIO CASSANAZ :**

Oui, mais il y a une difficulté, bien c'est la même chose pour les vols internationaux, par exemple. Des fois, il est difficile de faire l'attribution à un pays pour un vol qui est international, il est difficile.

385 Par contre, celui qui achète le carburant qu'il va utiliser pour déplacer les avions, qu'il achète sur le sol évidemment pas dans l'air, ces émissions sont comptabilisées quand même dans les pays où il les a achetées. Et s'il y a des taxes carbone appliquées sur ce vol, ce vol-là est seulement appliqué. Si dans ces pays, il y a des taxes carbone, elles seront appliquées. S'il y

390 a comme dans notre cas, des (inaudible) couvrent toute la partie achat de carburant, il sera
couvert dans l'espèce si le carburant pour l'avion ou pour le bateau il est acheté au Québec.

Donc, malgré le fait qu'il peut y avoir une certaine zone grise dans l'attribution des
émissions, pour ce qui est des émissions pour chaque pays, et ça ne veut pas dire que ces
395 émissions sont oubliées ou qu'elles ne sont pas comptabilisées. Elles seront comptabilisées dans
le pays qui les a produites, qui a produit ce carburant ou qui a vendu ce carburant.

LE COMMISSAIRE :

400 Et dans une situation hypothétique où 100 % du GNL produit par le promoteur était vendu,
par exemple à un pays ou plusieurs pays de l'Union européenne qui sont fermement investis dans
l'Accord de Paris et la réduction des objectifs, c'est-à-dire, la réduction des émissions de GES, ce
que vous me dites, c'est que vous avez une assez bonne assurance que, mise à part peut-être la
portion sur le transport maritime, que l'ensemble des GES associés à cette filière seraient
405 comptabilisés, est-ce que je vous ai bien compris?

M. SERGIO CASSANAZ :

410 Non, je n'ai pas dit l'ensemble des émissions de la filière, donc ce que je dis, que les pays
qui vont acheter, supposons que l'Angleterre achète le 100 % du GNL produit par GNL Québec,
l'achat de ces 11 millions de tonnes de GNL par année va se voir refléter évidemment dans
l'inventaire de l'Angleterre.

415 Est-ce qu'il va produire des bénéfices? Oui, s'il remplace du charbon parce qu'il va avoir
plus de consommation de méthane pour du gaz naturel et moins de consommation de charbon,
donc un bénéfice.

420 Est-ce qu'il peut y avoir un préjudice? Oui, si par exemple ces émissions de méthane ou
cette consommation de méthane, et tout simplement s'ajoute parce qu'il y a un besoin en
croissance ou une demande croissante d'énergie. Mais, il va être reflété de toute façon.

LE COMMISSAIRE :

Merci, Monsieur Cassanaz.

425

M. SERGIO CASSANAZ :

De rien.

430 **LE PRÉSIDENT :**

Alors éventuellement, la commission va préciser les enjeux qu'elle souhaite peut-être mieux soulever par écrit et ça permettra peut-être de mieux détailler puis de fournir l'information plus précise au regard du questionnement qu'on a pour ce qui est de la comptabilisation des GES.
435 Madame Fortin, vous avez demandé la parole.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Non.

440 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, il y a confusion.

445 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Désolée. J'ai peut-être, oui peut-être jusqu'à un certain moment, mais là, on est... c'est complet.

450 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que dans le non verbal, en tout cas, on m'a dit : Madame Fortin demande la parole.

455 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Non.

460

M. ADRIEN GUIBERT

LE PRÉSIDENT :

465 Alors, voilà. J'informe que le registre en ligne est fermé et j'inviterais maintenant monsieur Adrien Guibert, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonjour, Monsieur Guibert.

M. ADRIEN GUIBERT :

470

Bonjour, Monsieur Bergeron. La question de monsieur Pilotto, je pense, est extrêmement importante et j'apprécierais énormément avoir plus de clarifications éventuellement. Je pense que c'est pour ça qu'on est là aujourd'hui puis en général, pourquoi est-ce que depuis deux ans la Coalition Fjord, on se mobilise. La question des gaz à effet de serre est loin d'être élucidée puis on a besoin de plus de clarification.

475

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'était pour ça que j'ai permis à monsieur Pilotto d'intervenir de façon justement à clarifier la question. Alors, la parole est à vous.

480

M. ADRIEN GUIBERT :

Merci. Avant de poser la question, est-ce que l'expert du promoteur est présent pour parler des scénarios catastrophes reliés à la question que j'ai posée hier, en fait? S'il pouvait répondre aujourd'hui, ça serait intéressant.

485

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez me rappeler votre question parce qu'il y en a plusieurs qui ont circulé puis 30 heures de séances publiques, vous comprendrez qu'il va falloir que vous me précisiez le sujet que vous voulez couvrir.

490

M. ADRIEN GUIBERT :

Effectivement. Bien sûr. La question était à savoir si dans le cas d'une fuite d'un réservoir d'un navire, mais aussi un réservoir terrestre de GNL qui se vidait en moins de 30 minutes, combien de gaz à effet de serre en équivalence CO₂ cela équivaldrait?

495

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Est-ce que vous considérez que c'est votre question parce que la question va être répondue par écrit. Alors, si vous me posez cette question, on va axer la réponse en fonction de la question que vous nous avez déjà posée. Parce qu'autrement, la réponse elle va s'en venir par écrit. Est-ce que vous préféreriez nous poser une autre question? Parce que je considérerais

500

505

que la question que vous nous soulevez, que vous avez déjà posée puis que l'initiateur a déjà produit une réponse écrite.

M. ADRIEN GUIBERT :

510

Elle n'est pas encore sur le site à moins que... En fait, c'était pour savoir si...

LE PRÉSIDENT :

515

Non, mais écoutez, vous l'avez posée hier, alors il faut quand même mécaniquement que, je veux dire, l'initiateur prépare sa réponse, qui nous la communique puis que nous on puisse également la mettre en ligne. Alors, si vous préférez une réponse verbale, ce sera votre droit de parole.

520

M. ADRIEN GUIBERT :

O.K., bien, si le promoteur peut me répondre verbalement, je préférerais une réponse verbale.

525

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. ADRIEN GUIBERT :

530

Ainsi que les experts évidemment d'autres ministères, si vous le jugez opportun.

LE PRÉSIDENT :

535

D'accord, Monsieur Guibert. Alors, Madame Fortin.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

540

Oui. Merci, Monsieur le président. Donc, effectivement, on a fait les recherches pour répondre à votre question, Monsieur Guibert-Barthez. Donc, actuellement puis depuis 1974 avec une flotte de plus de 500 navires-citernes de GNL en opération, il n'y a eu aucun accident avec mortalité, explosion ou déversement de grand volume de GNL.

545

Cela dit, le pire scénario qui est décrit dans l'analyse de risques est la rupture, comme vous avez mentionné hier, le déversement d'un réservoir étanche. Même si le scénario décrit est hypothétique et improbable, on a quand même fait le calcul du pire scénario selon l'analyse de risques qui a été effectuée par Tetra Tech.

550

Donc, un total, quand on parle d'un réservoir sur un méthanier, un total maximum de perte de la cargaison d'un réservoir étanche, on parle de 30 300 mètres cube de GNL, ce qui équivaudrait de façon hypothétique à l'évaporation de 0,587 tonnes de CO₂ équivalents. 1000 tonnes, désolée, CO₂ équivalents.

555

M. TONY LE VERGER :

Millions. 587 000 tonnes. Donc 0,587 millions.

560

M. ADRIEN GUIBERT :

En équivalence CO₂?

565

M. TONY LE VERGER :

En équivalence CO₂.

570

Mme STÉPHANIE FORTIN :

C'est million ou mille?

575

M. TONY LE VERGER :

C'est million.

580

Mme STÉPHANIE FORTIN :

O.K., désolée.

M. TONY LE VERGER :

Donc 0,587 millions de tonnes d'équivalence CO₂ en prenant en compte le pouvoir de réchauffement du méthane.

585 **M. ADRIEN GUIBERT :**

Parfait. Et, donc la question était pour le réservoir marin, mais aussi terrestre, des réservoirs qui seraient sur l'usine?

590 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Bien, hier, vous nous avez posé par rapport au, la question qui nous a été posée, Monsieur le président, c'était par rapport au méthanier, le pire scénario qui avait été évoqué dans l'analyse de Tetra Tech, donc c'est le calcul que nous avons effectué pour répondre à cette question-là.

595 **LE PRÉSIDENT :**

600 De mémoire, vous avez abordé évidemment l'impact méthanier, alors, là, vous nous posez la question à savoir c'est quoi exactement l'impact pour la rupture d'un réservoir sur l'installation, c'est ce que je comprends?

M. ADRIEN GUIBERT :

605 Exactement, oui. Oui, bien en fait, j'agrandis un peu ma question, mais je comprends que le promoteur n'a pas sa réponse maintenant.

LE PRÉSIDENT :

610 Disons que je vais la considérer comme une précision que vous souhaitez avoir. Alors écoutez, vous comprendrez que le calcul ne se fera pas sur le coin de la table, alors je pense que l'initiateur va prendre en compte puis il va vous arriver avec une réponse, un peu comme il l'a fait pour ce qui est du méthanier. C'est ce que je propose. Alors, merci de votre intervention, Monsieur Guibert.

615 **M. ADRIEN GUIBERT :**

Merci beaucoup.

620

M. DOMINIC CHAMPAGNE

625

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'inviterais maintenant Dominic Champagne, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. Bonjour, Monsieur Champagne.

630

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

Bonjour, Monsieur Bergeron, Monsieur Pilotto, bonjour Mesdames et Messieurs.

635

LE PRÉSIDENT :

Nous vous écoutons.

640

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

Ma question va dans le sens, en fait, des questionnements portés par monsieur Pilotto précédemment. Je pense que c'est important de rajouter un point d'information pour mettre les choses en perspective. C'est que suite à l'Accord de Paris il y a deux ans, on va se souvenir qu'il y a eu un appel important du secrétaire général des Nations Unies à la société civile disant que les nations signataires de l'Accord de Paris n'y arrivaient pas.

645

Ça, c'est deux semaines avant le rapport du GIEC qui nous donne un certain nombre de scénarios qui fixent des objectifs, disons une bonne mise à jour. Et depuis deux ans, depuis le rapport du GIEC, ce qu'on sait, c'est que les scénarios les plus pessimistes, ou en tout cas, les scénarios les... pas nécessairement les scénarios du pire, mais les scénarios qui s'avèrent dans le réel, dans la comptabilité du budget carbone global, sont loin des objectifs de l'Accord de Paris.

650

Donc, et dans un calcul éventuel, je comprends que l'Accord de Paris demeure la référence, on aurait souhaité qu'il y ait une COP prochainement pour faire cette mise à jour là. Je ne sais pas, je crois que votre rapport est dû pour la mi-janvier, donc je ne connais pas l'état des choses, mais ça serait bien quand même de pouvoir référer pas strictement aux engagements présumés de l'Accord de Paris, sachant bien, sur la foi de l'appel du secrétaire général des Nations Unies, qui a été réitéré il y a un an lors du sommet sur le climat à New York, que les nations n'y arrivent pas. Je pense que c'est important de considérer ça.

660

665 Je suis le porte-parole de près de 300 000 citoyens de partout au Québec, qui suite au rapport du GIEC d'il y a deux ans, ont décidé de prendre l'engagement de faire leur juste part dans la réduction des gaz à effet de serre. En espérant, dans une sorte de contrat social, que les gouvernements et la grande industrie feraient sa part également. Je pense qu'on a tous des efforts individuels, on est tous préoccupés, on a des efforts individuels et collectifs à faire.

670 Je pense qu'on est tous d'accord, on convient tous de la gravité de la crise climatique causée par les émissions de gaz à effet de serre. Je pense qu'il faut rappeler, juste prendre un petit peu d'altitude, rappeler qu'il s'agit présentement d'un des projets, sinon le projet industriel le plus important de l'histoire du Québec, dans une période où la science, et là, ce n'est pas de l'opinion, c'est des faits, la science nous dit qu'on devrait pour atteindre nos objectifs, pour garder la terre viable, laisser dans le sous-sol 85 % des ressources connues en énergies fossiles.

675 Donc, pétrole, charbon, et gaz. C'est un fait, ce n'est pas de l'opinion, mais c'est juste pour mettre les choses en perspective.

680 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Champagne, oui, ce que j'aimerais simplement vous rappeler, c'est qu'on est à l'étape du questionnement.

685 **M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

Ça fait partie du questionnement, juste pour mettre les choses en perspective.

LE PRÉSIDENT :

690 Et je suis, comment dire, certain que vous allez éventuellement vous inscrire pour venir nous déposer un mémoire en deuxième partie. Alors, ça fait déjà deux minutes que vous faites un préambule, je vous invite à nous mettre un point d'interrogation quelque part, s'il vous plaît.

695 **M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

700 Depuis lundi soir que je suis les travaux, Monsieur le président, en tout respect, je pense qu'on entend beaucoup les questions et les réponses de l'industrie. Je suis là de toute bonne foi et j'amène des faits, je ne suis pas là pour émettre une opinion ou défendre une thèse.

705 Juste amener un fait, un dernier fait avant d'aller à ma question : l'un des pionniers de la détection des émissions de gaz à effet de serre au monde, monsieur James Hansen, qui était directeur de l'Institut Goddard à la Nasa, qui est un pionnier, qui a été un des premiers à alerter ce genre de commissions, les gouvernements du monde entier, pour dire « *Nous avons un problème avec les émissions de gaz à effet de serre* », a déclaré, a affirmé qu'il y avait suffisamment d'énergies fossiles en Alberta pour que ce soit *game over* pour le climat.

710 Le but de ce projet-là, c'est d'extraire une bonne partie de ce gaz-là, de venir le liquéfier ici pour pouvoir l'amener à sa combustion sur d'autres marchés. Dans le contexte de crise climatique qui nous occupe, on comprend bien que le promoteur pour faire la promotion de son projet, va valoriser la compensation qu'on pourrait faire en prétendant une réduction d'énergie plus polluante qui serait remplacée par le gaz liquéfié.

715 Alors, ce qu'on sait, O.K., j'en arrive à ma question, hier en fin de journée, le promoteur sur la base de l'étude du CIRAIG, dont on a entendu parler et qui est un chiffre important qui circule beaucoup depuis le début de la semaine, hier soir, le promoteur dit : 28 millions de tonnes de réduction de gaz à effet de serre, selon l'étude du CIRAIG, nous amèneraient à une réduction à l'échelle du monde de 700 millions de tonnes sur 25 ans.

720 Hier, on se souvient que l'expert, l'auteur de l'étude du CIRAIG a aussi évoqué une hypothèse qu'on n'a pas entendue souvent dans la bouche du promoteur, qu'il y avait aussi une possibilité d'une augmentation, et non pas d'une réduction, de 40 millions de tonnes annuelles, c'est donc dire que sur 25 ans, on peut aussi considérer sérieusement sur la foi de cette étude-là, qui est pourtant une étude commandée par le promoteur, une augmentation des gaz à effet de serre de l'ordre d'un milliard de tonnes en 25 ans.

725

LE PRÉSIDENT :

730 On a entendu la même chose, Monsieur Champagne. Alors, votre question, s'il vous plaît?

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

735 Alors, ma question sur la base de ça, est-ce qu'il est possible à la commission de valider de façon concrète et par une expertise indépendante des études commandées par le promoteur, l'hypothèse de GNL qui prétend à la fois dans le contexte plus précis qui nous occupe, dont on voudrait strictement s'occuper, c'est-à-dire la carboneutralité de la liquéfaction parce que les hypothèses qui sont sur la table pour l'instant, on n'a pas vu de choix arrêtés, d'ententes fermes, de contrats, de visés, on parle d'une hypothèse que ça pourrait être carboneutre, peut-être sur la

740 foi de la plantation de milliards d'arbres dans le nord du pays, mais pour l'instant, la preuve n'est pas faite.

745 Donc, on aimerait avoir l'accès à une étude indépendante là-dessus et à une réduction globale des émissions mondiales de GES auxquelles le promoteur prétend. En d'autres termes, quelle garantie formelle, sur la base de quelle entente ferme ou de quel contrat, le gouvernement du Québec entend-il exiger des promoteurs pour s'assurer que le gaz fossile liquéfié à partir de notre électricité servirait effectivement au remplacement d'énergies polluantes ailleurs dans le monde, à la rencontre des exigences de réductions qui sont posées par la science du GIEC, qui exige 45 % de réduction d'ici à 2030, et la carboneutralité avant 2050? Et l'atteinte des cibles du Québec? Ce que je demande, c'est quelle garantie formelle le gouvernement va exiger du promoteur sur la base d'ententes réelles, pas d'hypothèses hypothétiques?

LE PRÉSIDENT :

755 Oui, alors écoutez, sur votre question, Monsieur Champagne...

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

760 Et je finis ma question là-dessus, Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

765 **M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

770 C'est que, bon, nous avons aussi un projet d'un plan, le gouvernement du Québec a pris des engagements, dans le contexte de l'Accord de Paris, d'atteindre des objectifs qui sont en-deçà de ceux de la science qui sont d'une réduction de 37,5 %, je veux savoir moi, de mon gouvernement, quelle part il fait de ce projet-là dans son propre plan de lutte au réchauffement climatique à terme?

LE PRÉSIDENT :

775 Alors, vous comprendrez que je ne suis pas à même de pouvoir répondre à la place du gouvernement du Québec.

780 **M. DOMINIC CHAMPAGNE :**

Je comprends, mais cette commission-là est là pour conseiller le gouvernement, si je ne m'abuse.

785 **LE PRÉSIDENT :**

Exactement. Alors, écoutez, c'est parce que vous vous adressez directement au gouvernement du Québec. Nous, dans la mesure du possible et en fonction de nos moyens, puis vous voyez un peu le type d'interrogations qu'on pose actuellement, je veux dire, puis en en fonction des ressources, puis de ce qu'on a de disponible, on va essayer autant que possible de donner un portrait le plus juste possible de l'ensemble des conséquences éventuelles de la réalisation de ce projet.

790
795
800 Alors, mais il faut bien comprendre que vous nous interpellez sur des engagements que le gouvernement du Québec a pris et dans ce contexte-là, je ne suis pas à même de pouvoir vous répondre. Mais, je peux vous dire par exemple, toutefois, qu'on a bien compris qu'il y a des enjeux qui dépassent largement le projet comme tel et dans la mesure du possible, nous, on va regarder aussi, de façon un peu plus globale, les conséquences éventuelles de ce projet-là. Mais, il faut bien que vous notiez que ce sera en fonction de nos responsabilités au regard du projet qu'on analyse puis en fonction des ressources qu'on aura de disponibles.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

805 J'entends bien ça, mais je veux vraiment être bien entendu sur le sens de ma question. C'est que nous avons un effort, nous nous sommes engagés, l'état du Québec, à atteindre des objectifs dans le contexte de l'Accord de Paris. On doit nécessairement tenir compte de l'importance des émissions et pour l'instant, ce qu'on entend, c'est l'interprétation hypothétique d'une étude commandée par le promoteur.

810 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, là, on est en débat...

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

815 ...Est-ce que cette Commission-là n'a pas le mandat de faire la lumière pour servir l'intérêt public plutôt que l'intérêt du promoteur pour s'assurer qu'on ne bâtisse pas des décisions ou des

conseils, des recommandations qu'on ferait à notre gouvernement sur la validité de ce projet-là, non pas sur des hypothèses, mais sur des études indépendantes?

820

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, sur la base, disons des projections de l'initiateur, c'est une chose. Comme vous pouvez le voir, on a les responsables du ministère de l'Environnement qui sont ici, qui sont responsables aussi de la stratégie québécoise sur les changements climatiques et c'est évident qu'on va faire un effort raisonnable de pouvoir situer le projet dans le contexte de la stratégie que le gouvernement a mise en œuvre. Et même peut-être au-delà, en fonction justement peut-être, des engagements internationaux du Canada dans ce contexte.

825

830

Alors, écoutez, toujours en vous soulignant des limites légales, d'abord dans notre mandat en fonction du projet qu'on étudie, puis en fonction des ressources disponibles. Alors, écoutez, c'est un peu ça que je peux vous répondre actuellement.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

835

Mais à cet égard-là, je comprends, vous avez entendu comme moi hier la réponse du représentant du ministère de l'Environnement qui dit que dans le contexte de ce projet-là, il y a une juridiction limitée et qu'on n'a pas d'avis à donner sur l'amont et sur l'aval. Mais, dans le contexte de l'Accord de Paris, nous avons politiquement et moralement une solidarité internationale qui fait que je comprends qu'on n'ait pas l'autorité juridique, mais on devrait avoir l'honnêteté intellectuelle de bien envisager les choses et de ne pas fonder nos jugements sur des interprétations hypothétiques qui viennent d'études commandées par le promoteur.

840

LE PRÉSIDENT :

845

On a bien compris, Monsieur Champagne. Je vous remercie de nous l'avoir rappelé.

M. DOMINIC CHAMPAGNE :

850

C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

855

Je vous remercie de nous l'avoir rappelé. Alors, j'invite maintenant monsieur Patrick Bonin, s'il vous plaît. Oui, Monsieur Pilotto?

LE COMMISSAIRE :

860 Monsieur le président, si vous permettez, j'aimerais revenir sur justement la présentation qu'on a eue hier d'un spécialiste du MELCC sur le SPEDE, bien fait, il y avait madame Blondin, je crois, mais...

M. MICHEL DUQUETTE :

865 Madame Leblond.

LE COMMISSAIRE :

870 Leblond, excusez-moi, je n'étais pas loin. Et il y avait aussi monsieur...

M. MICHEL DUQUETTE :

875 Oui, Yann Rosan.

LE COMMISSAIRE :

880 O.K., et dans la présentation de monsieur Yann Rosan qui discutait, bon, qui a présenté le cadre général du SPEDE, mais qui discutait aussi du projet qu'on étudie présentement, on mentionnait le 421 000 tonnes par année. Et monsieur Yann Rosan, si je ne m'abuse, a mentionné le fait que non seulement ce projet-là serait assujéti au SPEDE, mais qu'il ne bénéficierait pas d'allocation gratuite, est-ce que j'ai bien compris?

M. MICHEL DUQUETTE :

885 Monsieur le commissaire, vous avez bien compris. Il n'y a pas d'allocation gratuite pour les entreprises de GNL. Donc, c'est ce que monsieur Rosan a mentionné dans sa présentation, ces allocations gratuites là sont pour certains types de projets, je dirais, mais qui sont définis dans le règlement.

890

LE COMMISSAIRE :

Donc?

895

M. MICHEL DUQUETTE :

900 La compagnie devra assumer l'entièreté des émissions qui sont faites chaque année, on est sur un portrait de 421 000 tonnes par année, mais vous comprendrez que si l'entreprise fonctionne à 50 %, bien, ils vont payer pour, ils vont devoir avoir des droits d'émissions pour la vraie valeur émise dans l'année, donc en fonction du taux de production, on pourrait dire.

LE COMMISSAIRE :

905 O.K., donc ça veut dire que si l'entreprise, disons, dans les premières années d'exploitation n'est pas en mesure d'atteindre tout de suite la carboneutralité qu'elle vise, ça veut dire qu'elle devrait à la fin de chaque année posséder l'équivalent de 421 000 tonnes de GES, de droit d'émissions de GES.

910

M. MICHEL DUQUETTE :

915 Je vous reprends, Monsieur le commissaire, la carboneutralité n'intervient pas dans le SPEDE. Elle n'est pas comptabilisée. C'est très louable et souhaitable de la compagnie de viser la carboneutralité, mais dans l'état actuel, ce n'est pas comptabilisé dans le SPEDE. Donc c'est l'ensemble des émissions qui vont être assujetties au SPEDE.

LE COMMISSAIRE :

920 Même si...

M. MICHEL DUQUETTE :

925 ...Même si les émissions sont compensées, exemple, par la plantation d'arbres ou tout autre projet qui d'ailleurs n'ont pas été définis pour l'instant.

LE COMMISSAIRE :

930 Non, je comprends, mais on est dans l'hypothétique, mais même si elle achetait des crédits compensatoires, ce ne serait pas comptabilisé?

935

M. MICHEL DUQUETTE :

940

Bien, là, je pense que les crédits compensatoires, vous voulez dire les crédits sur le marché du carbone? Parce que dans le fond, la carboneutralité, qu'elle soit partielle ou totale pour les émissions, pour compenser les émissions annuelles sur la base du 421 000, l'entreprise va devoir assumer sur le marché du carbone les 421 000 tonnes. Il n'y a aucune réduction, soit par allocation gratuite ou par carboneutralité compensatoire. Donc, ils vont devoir acquérir 421 000 crédits carbone.

945

LE COMMISSAIRE :

Ils n'y échapperont pas. C'est ce que vous me dites?

950

M. MICHEL DUQUETTE :

Exactement.

955

M. PATRICK BONIN

LE PRÉSIDENT :

960

Merci beaucoup. Alors, j'avais appelé monsieur Bonin. Bonjour, Monsieur Bonin.

965

M. PATRICK BONIN :

Bonjour, Monsieur le président, bonjour, Monsieur le commissaire. Écoutez, juste... ce n'est pas un préambule, mais j'ai envoyé une communication d'ordre procédural à la commission ce matin, vous avez commencé la présentation en parlant de l'Accord de Paris et là, on a une réponse de la part du promoteur.

970

Ma question ce matin était à savoir s'il y a aujourd'hui présent autour de la table des experts pour pouvoir, experts indépendants, j'entends bien sûr, pour pouvoir répondre à des questions sur les scénarios de l'Agence internationale de l'énergie, questions également sur l'Accord de Paris et le rapport du GIEC, et également sur les émissions fugitives de méthane. Donc évidemment, en fonction de la présence ou non d'experts indépendants, parce que jusqu'à maintenant, ils n'étaient pas là.

975 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, considérez-vous le ministère de l'Environnement comme des experts indépendants?

980 **M. PATRICK BONIN :**

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

985 Alors, monsieur Duquette. Ce sera considéré comme votre intervention, Monsieur Bonin?

M. PATRICK BONIN :

Bien, donc ils peuvent répondre à ces questions-là, c'est ça?

990

LE PRÉSIDENT :

Exact. Pour une partie, alors on verra exactement ce que le ministère peut nous fournir et dépendamment, disons, des éléments à compléter, la commission pourra éventuellement leur soumettre des questions par écrit ou le ministère pourra revenir avec un complément d'information au besoin. Alors, je laisse la parole à monsieur Duquette.

995

M. PATRICK BONIN :

O.K., bien, allez-y.

1000

LE PRÉSIDENT :

Bien, je pense qu'on va commencer à écouter la réponse puis on verra pour la suite. Merci.

1005

M MICHEL DUQUETTE :

Excusez-moi, Monsieur le président, j'ai vraiment manqué un bout dans la question. Pouvez-vous me la résumer, j'étais en train d'intervenir avec les experts en ligne.

1010

LE PRÉSIDENT :

1015

Bien, je pense pour résumer, monsieur Bonin, parlait de mise en contexte pour ce qui est de la stratégie de changements climatiques, Accord de Paris, en fonction aussi des objectifs du GIEC, alors est-ce que vous êtes capable de nous situer un peu de façon macro?

1020

M. PATRICK BONIN :

Excusez, Monsieur le président, j'ai peut-être mal formulé mes choses, mais au début de cette session d'après-midi, vous avez parlé de l'Accord de Paris.

1025

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1030

M. PATRICK BONIN :

On parle d'un projet quand même majeur avec impact global, tout le monde en est conscient?

1035

LE PRÉSIDENT :

Exact.

1040

M. PATRICK BONIN :

Il n'y a eu personne qui a présenté quel est l'Accord de Paris.

LE PRÉSIDENT :

1045

Oui, mais là, j'offre l'occasion au ministère d'éventuellement aborder le sujet pour pouvoir vous présenter une réponse.

1050

M. PATRICK BONIN :

D'accord, c'est la mise en contexte.

LE PRÉSIDENT :

1055 Et si la réponse n'est pas complète, éventuellement on relancera le ministère qui fera ses recherches puis qui nous complétera l'information. Alors, attendons d'abord d'entendre la réponse du ministère après ça, nous jugerons si c'est pertinent ou pas et si ça a besoin d'être complété ou non. Merci, Monsieur Bonin.

1060 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Donc je céderais la parole à monsieur Cassanaz en ligne.

LE PRÉSIDENT :

1065 Monsieur Cassanaz.

M. SERGIO CASSANAZ :

1070 Oui, bonjour, oui Monsieur le président. Concernant la question sur les détails de l'Accord de Paris, je pense qu'on va soumettre la réponse en différé parce que je n'ai pas tous les détails pour formuler une réponse correcte. Parce que je ne vais pas improviser une réponse si je n'ai pas tous les éléments, mais certainement le ministère peut donner une réponse satisfaisante pour le public, pour l'Europe.

1075 Mais malheureusement, il faudra avoir un peu de patience parce que peut-être je ne suis pas la meilleure personne pour réponse à cette question. Je suis désolé pour ça.

LE PRÉSIDENT :

1080 Alors, monsieur Duquette.

M. MICHEL DUQUETTE :

1085 Bien on va vous revenir avec une question, on va prendre en délibéré et on va vous revenir avec une réponse, c'est-à-dire, pas une question, une réponse le plus tôt possible, peut-être d'ici demain, on va voir. On va répondre au meilleur.

1090

LE PRÉSIDENT :

1095 Alors au besoin, on vous précisera par écrit exactement ce qu'on souhaiterait avoir comme réponse.

M. MICHEL DUQUETTE :

1100 Oui, ce serait préférable.

LE PRÉSIDENT :

Et en vous donnant un délai raisonnable pour pouvoir le faire.

1105 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1110 Merci. Alors, voilà ce que je peux vous apporter aujourd'hui, Monsieur Bonin.

M. PATRICK BONIN :

1115 Non, mais désolé, je pense qu'on s'est mal compris. J'ai posé la question ce matin par écrit justement s'il y avait des spécialistes et là, ce qu'on vient de me dire, c'est qu'il n'y a pas de spécialistes. Donc, je vais poser une question qui va peut-être être répondue parce que sinon, on ne peut pas poser de questions.

1120 **LE PRÉSIDENT :**

1125 Écoutez, Monsieur Bonin, je comprends mal votre stratégie. Vous nous posez des questions par écrit en dehors de tout cadre, indépendamment des canaux de communication que la commission elle a mis en place pour que l'ensemble de tous les citoyens nous soumettent des questions, et vous venez nous interpeller verbalement en audience pour nous relancer sur cette question. Je vous inviterais peut-être à suivre le canal de communication usuel que nous avons et que nous offrons à tous les citoyens de nous poser votre question par écrit via le canal officiel de la commission.

1130

D'un autre côté, on prend en considération votre question, on la soumet au ministère du Développement durable qui va nous compléter la réponse par écrit.

M. PATRICK BONIN :

1135

Monsieur le président, avec tout le respect que je vous dois, ce matin j'ai envoyé un courriel à la directrice des communications du BAPE et...

LE PRÉSIDENT :

1140

Alors, ce n'est définitivement pas à la responsable des communications de la commission de répondre à cet élément-là. Ce que vous devriez faire, c'est de faire comme tous les citoyens, de nous soumettre vos questions via le canal officiel de la commission et dans ce contexte-là, on aurait l'obligation d'y donner suite.

1145

Alors, c'est dans ce contexte-là que je vous invite à le faire. Alors, écoutez, pour ce qui est des éléments que vous nous apportez aujourd'hui, on a un élément de réponse, on a posé la question au ministère, le ministère s'est engagé à y répondre, on va faire rapidement pour avoir la réponse dans les meilleurs délais pour que les citoyens en prennent connaissance. Et pour l'instant, dans le contexte, c'est l'effort que la commission peut y faire pour répondre à votre question.

1150

M. PATRICK BONIN :

1155

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Alors, je vous remercie de votre intervention, Monsieur Bonin.

1160

M. PATRICK BONIN :

Non, mais je n'ai même pas...

1165

LE PRÉSIDENT :

Je vais demander à madame Tourigny d'intervenir, s'il vous plaît.

1170 **M. PATRICK BONIN :**

Non, Monsieur le président, je suis désolé, mais donc je vais poser ma question au promoteur s'il n'y a aucun expert indépendant qui peut répondre à cette question-là.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Vous posez la question à la commission et vous avez posé à la commission qui l'a référée au ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement s'est engagé à vous fournir une réponse. Vous voulez avoir le point de vue de l'initiateur à ce sujet-là? Madame Fortin.

1180 **M. PATRICK BONIN :**

Est-ce que je peux préciser ma question pour être certain qu'elle soit répondue parce que je pense que...

1185 **LE PRÉSIDENT :**

... Et je vous inviterais à passer par le canal officiel de la commission dorénavant, s'il vous plaît. Si vous voulez avoir des réponses, ce sera la meilleure façon de pouvoir interpeller la commission pour que vous puissiez avoir des réponses. Madame Fortin.

1190 **M. PATRICK BONIN :**

Donc, Monsieur, Madame le promoteur, je vais préciser la question parce que je pense que c'est peut-être vague.

1195 **LE PRÉSIDENT :**

Vous posez la question au président de la commission, Monsieur Bonin.

1200 **M. PATRICK BONIN :**

Monsieur le président, désolé, je pose la question à vous. Donc, ma question est la suivante : nous avons un projet sur la table qui émettra, selon les chiffres du promoteur, de l'ordre de 40 milliards de tonnes par année, selon une hypothèse que d'ailleurs on n'a pas vue, donc ce serait bien qu'elle soit déposée ce 40 milliards de tonnes par année supplémentaires au niveau global. Le promoteur, et ça, c'est pour 25 ans, c'est 1000 milliards de tonnes, Monsieur le

1205

1210 président, donc on n'a toujours pas en passant cette information et on doit poser des questions sans avoir le scénario détaillé de c'est quoi ce scénario.

LE PRÉSIDENT :

La question, monsieur Bonin. La question, Monsieur Bonin.

1215 **M. PATRICK BONIN :**

1220 La question est : le promoteur présentement table sur des hypothèses au niveau planétaire qui nous mènent vers un réchauffement planétaire supplémentaire plus élevé que 2° degré Celsius. Ce qu'il y a sur la table actuellement de la part du promoteur, le scénario de l'Agence internationale de l'énergie à laquelle il réfère, n'est pas un scénario qui est aligné avec 1.5° degré Celsius de réchauffement.

LE PRÉSIDENT :

1225 Votre question.

M. PATRICK BONIN :

1230 Ma question : est-ce que le promoteur peut présenter un scénario où au niveau planétaire les pays respecteraient l'Accord de Paris, respecteraient le rapport du GIEC, ce que les scientifiques disent qu'il faut couper les émissions mondiales de CO₂ de moitié d'ici 2030 et ramener les émissions à zéro, la carboneutralité en 2050 parce que les...

LE PRÉSIDENT :

1235 Mettez-moi un point d'interrogation, Monsieur Bonin.

M. PATRICK BONIN :

1240 Est-ce que le promoteur peut présenter un scénario qui montrerait que ce projet-là s'insère dans ce que la science exige, qui est la carboneutralité en 2050, ce que le promoteur ne présente pas comme scénario. Il présente un scénario de l'Agence internationale de l'énergie qui n'est pas un scénario de 1.5° degré Celsius.

1245

LE PRÉSIDENT :

1250 Vous êtes dans l'opinion. Alors votre point d'interrogation vous le placez où?

M. PATRICK BONIN :

1255 Bien, le scénario de l'Agence internationale de l'énergie dit qu'il y a à peine deux-tiers des chances de limiter le réchauffement sous les 2° degré Celsius, c'est loin du 1.5° degré Celsius. Ce n'est pas de l'opinion, ce sont des faits.

LE PRÉSIDENT :

1260 Oui, alors écoutez, je le considère comme un préambule à votre question, mais vous allez devoir me mettre un point d'interrogation, Monsieur Bonin.

M. PATRICK BONIN :

1265 Est-ce qu'on peut avoir un scénario, actuellement quels sont les scénarios de réduction d'émissions mondiales exigées par la science?

LE PRÉSIDENT :

1270 Alors, d'accord.

M. PATRICK BONIN :

1275 Et est-ce que le promoteur peut démontrer que son projet cadre avec ça?

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin.

1280 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Merci, Monsieur le président. Donc, Monsieur Bonin, évidemment que je vais repasser la parole à monsieur Le Verger, mais je tiens quand même à rappeler que le projet d'Énergie Saguenay, on s'est engagés à la carboneutralité dès le début des opérations, donc en 2026, puis

1285 on aura l'occasion, j'imagine, de présenter ces éléments-là aujourd'hui. Donc, je vais céder la parole à monsieur Le Verger qui va répondre à votre question.

M. TONY LEVERGER :

1290 Oui, donc pour répondre à la question, Monsieur le président, les scénarios sur lesquels on a travaillé sont basés sur les scénarios de développement durable de l'Agence internationale de l'énergie qui, d'après l'Agence internationale de l'énergie sont en accord avec les objectifs de réduction des Accords de Paris. Donc, voilà la réponse.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour votre réponse. Merci beaucoup d'être intervenu, Monsieur Bonin. En ayant vraiment, comment dire, la certitude que vous allez nous présenter un mémoire dans le cadre de la deuxième partie.

1300

M. PATRICK BONIN :

C'est certain.

1305

Mme RAYMONDE TOURIGNY

LE PRÉSIDENT :

1310

Alors, j'inviterais madame Raymonde Tourigny, s'il vous plaît, à intervenir devant la commission.

M. PATRICK BONIN :

1315

J'espère que vous allez admettre des experts, Monsieur le président. C'est important de la mise en contexte avec des experts ici présents qui puissent répondre à nos questions, pas seulement le promoteur.

1320

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Tourigny, êtes-vous en ligne? Est-ce que madame Tourigny est en ligne?

1325 **Mme RAYMONDE TOURIGNY :**

Je suis en ligne, est-ce que vous m'entendez?

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, Madame Tourigny, nous vous écoutons.

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1335 Bonjour, Monsieur le président. O.K., oh boy, est-ce que je peux faire une petite blague avant pour commencer pour détendre un peu l'atmosphère parce que je trouve ça assez lourd, O.K.

1340 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on le considérera dans votre préambule, Madame.

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1345 Est-ce que je peux, Monsieur le président? Pardon, est-ce que je peux parler?

LE PRÉSIDENT :

Je vais le considérer dans votre préambule.

1350 **Mme RAYMONDE TOURIGNY :**

1355 O.K. Bon bien, en passant des accords internationaux de lutte aux changements climatiques, O.K., ils ne stipulent pas qu'il faut passer par Paris pour livrer du méthane de l'Alberta à la Chine. Géographiquement, il y a une voie plus courte qui existe, c'était ma petite blague.

1360 Bon, les délais s'accumulent, la question maintenant : les délais s'accumulent évidemment pour GNL Québec, l'implantation de son usine. On l'a vu tout au long, on attend même un BAPE pour le gazoduc, pour l'alimentation de l'usine, ensuite on attend la réponse du gouvernement suite à ça, du gouvernement provincial suite à ça, ensuite on attend une confirmation d'investissements parce que les finances sont fragilisées, on en entend parler, O.K.

1365

Ensuite, on a une commande très détaillée à faire, à monter, les designs pour les navires ne sont pas encore faits parce que ces navires-là doivent, ces méthaniers-là doivent naviguer sur le Saguenay, donc ils ont des caractéristiques très spécifiques, O.K.

1370

Et si on tient compte aussi du délai de livraison qui peut être de deux à trois ans comme ça a déjà été mentionné, et il n'y a pas non plus de contrats d'achat, donc il va falloir courir les contrats d'achat, et monsieur Pilotto semblait dire hier soir qu'en 2030, le gaz liquéfié ne serait pas nécessairement une énergie de transition parce qu'il ne serait pas acceptable socialement rendu à cette époque-là. Et si on considère tous les délais qui s'accumulent, c'est sûr qu'on va probablement dépasser le 2030 pour commencer à faire quelque chose de vente, considéré au niveau de la vente.

1375

LE PRÉSIDENT :

Votre question, Madame Tourigny, s'il vous plaît?

1380

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1385

Alors, on s'est basé un... Elle est là. O.K., le tableau du un tiers, un tiers, un tiers, tout le monde le connaît, présenté par GNL où le un tiers serait de l'énergie de substitution pour le charbon, est-ce qu'on peut nous projeter ça quand on va être rendu en 2030, en 2040, en 2050, en se basant sur les accords internationaux de lutte aux changements climatiques, et nous fournir ça à la Commission puis aux citoyens qu'on puisse se rendre compte de qu'est-ce que c'est qui est en jeu exactement? Voilà.

1390

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Monsieur Duquette, en termes de projection, est-ce c'est possible d'avoir des projections en fonction d'un échéancier à très long terme, tel que madame Tourigny le présente?

1395

M. MICHEL DUQUETTE :

Je vois mal comment on pourrait avoir ce genre de projections, mais on peut toujours demander à nos experts en ligne, peut-être du côté de monsieur Cassanaz, mais je ne vois pas quel genre de réponse on pourrait apporter à ce moment-ci.

1400

LE PRÉSIDENT :

1405 Ou encore, peut-être les projections du GIEC pourraient être utiles pour mieux comprendre exactement les enjeux que madame Tourigny soulève?

M MICHEL DUQUETTE :

1410 Oui, bien monsieur Cassanaz devrait en mesure de nous répondre.

LE PRÉSIDENT :

1415 S'il vous plaît, Monsieur Cassanaz?

M. SERGIO CASSANAZ :

1420 Oui, concernant les projections des émissions, je ne sais pas si la question c'était sur les émissions du projet ou bien sur les projections sur les réductions qu'il faut atteindre pour...

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1425 Bien, je peux vous répondre, O.K. La question porte... est-ce que vous m'entendez, Monsieur Cassanaz?

LE PRÉSIDENT :

Oui, on vous entend, Madame Tourigny.

1430 **M. SERGIO CASSANAZ :**

Oui. Très bien.

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1435 O.K. La question porte vraiment, est-ce que le gaz liquéfié sera encore une énergie de transition pouvant remplacer le charbon quand il va être prêt à être livré?

1440

M. SERGIO CASSANAZ :

Je pense que oui. Je pense que oui. Évidemment là, on n'a pas...

1445

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

Vous pensez. Oui, je dois faire un acte de foi?

1450

LE PRÉSIDENT :

Excusez, Madame Tourigny, ce n'est pas un débat contradictoire ni un échange, là, on va attendre la réponse de monsieur Cassanaz.

1455

M. SERGIO CASSANAZ :

Oui, merci. Je pense que oui qu'en 2026, il va être encore malheureusement une énergie de transition. Il va y avoir encore du charbon, mais évidemment au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, il sera de moins en moins une énergie de transition et sera carrément considéré une émission polluante, évidemment.

1460

Mais ça, c'est une projection dans le temps et je pense qu'en 2026, il va être encore une solution évidemment avec des... qui ne sera pas la meilleure, évidemment, mais elle sera peut-être, pourrait peut-être, pourrait provoquer une certaine réduction, une certaine réduction des émissions de GES au monde.

1465

Évidemment, tout dépend des politiques qui seront adoptées par les accords internationaux, mais aussi des contraintes que la société en général va avoir. Parce qu'évidemment, si on pourrait se débarrasser des hydrocarbures demain matin, on le ferait sans doute.

1470

On n'est pas, au ministère de l'Environnement, des lobbyistes de l'industrie du pétrole. Mais, il faut admettre que la plupart des gens qui se sont déplacés pour regarder les... pour présentiel, l'audience, qui sont légitimement préoccupés par l'environnement, se sont déplacés, pas en marchant, pas en vélo. Donc, c'est une réalité.

1475

Donc, mon opinion, oui en 2026, il y a de fortes chances qu'il contribue encore comme une énergie de transition. En 2030, elle va être moins, en 2040 encore moins, en 2050 sûrement pas.

1480

LE PRÉSIDENT :

1485

Alors, merci de votre réponse, Monsieur Cassanaz. Alors merci de votre intervention, Madame Tourigny. Peut-être offrir au ministère des Ressources naturelles une présentation ou nous faire un peu une mise en situation en termes de situation du gaz naturel en matière de transition énergétique. Alors ministère des Ressources naturelles?

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1490

C'est toujours pour répondre à ma question, là, hein?

LE PRÉSIDENT :

1495

Oui, Madame.

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

Merci.

1500

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre intervention, Madame Tourigny.

Mme RAYMONDE TOURIGNY :

1505

C'est terminé?

LE PRÉSIDENT :

1510

Et oui. Alors, on cède la parole maintenant au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles qui va nous faire une présentation de la situation du gaz naturel dans le contexte de la transition énergétique.

M. MARTIN LABRECQUE :

1515

Oui, bonjour. Alors, c'est Martin Labrecque qui parle. Donc je remplace, je travaille avec Richard Sirois et je prends la relève pour cet après-midi. Donc ma petite présentation ici présente

essentiellement le portrait du gaz naturel au Québec et le volet transition énergétique vers le gaz naturel.

1520

Donc, je commence quelques diapositives ici qui présentent le portrait du gaz naturel qui est distribué au Québec. On voit qu'actuellement les volumes de gaz naturel sont de six milliards de mètres cubes distribués par année au Québec. Donc, c'est environ la moitié du projet de GNL Saguenay. Donc le projet GNL Saguenay représente environ le double de la consommation de gaz naturel du Québec.

1525

Le gaz naturel au Québec est concerné à 75 % auprès de la clientèle résidentielle, à 23 % auprès de la clientèle commerciale et à 3 % auprès de la clientèle industrielle. La part du gaz naturel dans le portrait énergétique du Québec, ici on voit que les produits pétroliers représentent 40 % du portefeuille énergétique du Québec, dont c'est essentiellement l'essence qui sert dans les véhicules et les camions, suivi de l'électricité, c'est-à-dire, l'hydroélectricité, et le gaz naturel représente 14 % des besoins énergétiques du Québec, suivi du biocombustible des liquides et gaz naturel et du charbon, qui est utilisé en très très petite quantité au Québec.

1530

Au niveau de la consommation du gaz naturel par industrie, au niveau du secteur industriel comme tel, des usines et tout ça, le gaz naturel représente 24 % des besoins énergétiques du secteur industriel, alors que l'électricité représente environ 50 % des besoins.

1535

Le gaz naturel au niveau industriel est utilisé surtout pour la chauffe de fours pour lesquels l'électricité parfois ne répond pas à des besoins de niche, des fours qui ont besoin d'une intensité énergétique très élevée, bien on utilise du gaz naturel dans ces cas-là.

1540

Au niveau du transport, le gaz naturel n'est à peu près pas utilisé, il n'y a pas d'automobiles qui roulent au gaz naturel. Au niveau résidentiel, le gaz naturel est utilisé à 7 %, c'est-à-dire que certains foyers chauffent au gaz naturel, mais que c'est très minoritaire.

1545

Au niveau commercial institutionnel, on parle de 38 %, par exemple dans la restauration il y a souvent les fours et tout ça qui fonctionnent au gaz. Ici, c'est une petite diapositive qui présente les sources d'approvisionnement du gaz naturel au Québec.

1550

Je crois que l'image n'est pas très bonne, mais actuellement, le gaz naturel est desservi par deux distributeurs, c'est-à-dire : Énergir et Gazifère. Énergir représente environ 97 % du commerce de gaz naturel au Québec.

1555

Énergir s'approvisionne essentiellement au marché de Dawn, qui est situé dans le sud Ontario, qui est un carrefour de gazoducs qui est alimenté de l'ouest canadien et du nord-est des

États-Unis. Donc, le gaz provient, qu'on consomme au Québec, provient essentiellement de l'ouest canadien. Il y en a aussi une partie qui provient du nord-est des États-Unis.

1560 La diapositive suivante...

LE PRÉSIDENT :

1565 Alors, écoutez, je comprends que vous nous faites un portrait en quelque sorte de l'éventuelle position du gaz naturel dans la transition énergétique au plan local. Ce qui nous intéresserait de savoir, c'est dans quelle mesure la transition énergétique de façon un peu plus globale puis en fonction des marchés qui sont visés par GNL, est-ce qu'en termes de transition énergétique y aurait-il un gain éventuel quant à la réduction des gaz à effet de serre au regard du projet de GNL sur ses marchés d'exportation?

1570 **M. MARTIN LABRECQUE :**

1575 Oui, dans ce cas-là, je peux essayer de... ma présentation était surtout axée sur le volet Québec parce que c'est sûr qu'au niveau du ministère des Ressources naturelles du Québec, on regarde ce qui se fait dans la province.

1580 Au niveau international, on sait que le gaz naturel est utilisé puis ça, c'est confirmé par l'Agence internationale de l'énergie, est utilisé, il y a comme deux sources de croissance du gaz naturel dans les prochaines... d'ici 2030 il y a la croissance de l'économie en général et aussi la transition énergétique.

1585 On sait que dans les usines de production d'électricité qui fonctionnent actuellement au charbon, bien une conversion vers le gaz naturel est quelque chose qui est favorisé dans plusieurs états, surtout en Asie, en Chine, en Inde. La raison pour laquelle on favorise le gaz naturel au détriment du charbon dans ces usines-là, c'est que c'est relativement simple techniquement de changer la machinerie dans l'usine pour utiliser du gaz au lieu du charbon.

1590 Donc, c'est dans ce sens-là que le gaz naturel est utilisé comme une énergie de transition. C'est-à-dire que ce n'est pas trop coûteux d'utiliser du gaz, de remplacer les équipements parce que c'est physiquement comparable et tout ça. Donc, c'est dans ce sens-là, je crois, qu'il faut voir.

LE PRÉSIDENT :

1595 Êtes-vous en accord avec l'assertion de la personne-ressource du ministère du Développement durable qui dit en quelque sorte qu'il y a une fenêtre d'opportunité en termes de

transition énergétique pour le gaz naturel jusqu'à 2050. Alors, au-delà de ça, il y avait un certain doute, ce qui fait suite à l'intervention de madame Tourigny. Alors, est-ce que vous partagez l'avis du spécialiste du ministère du Développement durable?

1600 **M. MARTIN LABRECQUE :**

1605 Bien, tout à fait. Je pense qu'à long terme, quand on dit que le gaz naturel est une énergie de transition, c'est justement pour une période limitée dans le temps, donc ce n'est pas à l'infini. C'est sûr que 2050, on est rendu très loin, c'est dur de faire des projections. Tout ce que je peux faire, c'est me référer à l'Agence internationale de l'énergie dans son scénario de développement durable, eux prévoient une augmentation de l'utilisation mondiale de gaz naturel jusqu'en 2030, suivi d'une diminution à partir de 2030 jusqu'en 2040, leur projection arrête en 2040. En 2040, on retournerait à peu près au niveau d'aujourd'hui.

1610 Par contre, au niveau du GNL, l'Agence internationale prévoit une croissance de la demande mondiale, même dans son scénario développement durable, ça, c'est dû essentiellement en raison des pays asiatiques qui vont devoir en importer de l'extérieur.

1615 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de ces précisions. Évidemment, vous allez nous déposer votre présentation?

1620 **M. MARTIN LABRECQUE :**

Oui, tout à fait.

1625 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Un complément d'information? Monsieur Duquette?

1630 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Non, pas pour l'instant.

1635

M. JOSEPH SIMARD

LE PRÉSIDENT :

1640

Merci. Alors, j'inviterais maintenant monsieur Joseph Simard, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Simard.

M. JOSEPH SIMARD :

1645

Bonjour à vous. Donc, je me présente encore, Joseph Simard, opérateur de visites guidées pour les deux routes thématiques, celle du Fjord et celle des Baleines ainsi qu'expert en comportement de touristes. Est-ce que vous me permettez, Monsieur Bergeron, de revenir sur le trafic maritime?

1650

LE PRÉSIDENT :

1655

Monsieur Simard, je vous arrête. J'ai annoncé en début de séance qu'on allait avoir l'ensemble de l'expertise de Pêches et Océans, Parcs Canada et ministère des Forêts, de la Faune qui va être disponible demain matin pour parler exclusivement de ce sujet. Tenez-vous vraiment à avoir une réponse partielle ou souhaitez-vous poser votre question devant les experts pour avoir une réponse complète?

M. JOSEPH SIMARD :

1660

C'est parce que c'est au sujet du touriste.

LE PRÉSIDENT :

1665

Alors, allez-y.

M. JOSEPH SIMARD :

1670

Donc ma question, c'est suite à une intervention d'une personne, donc je vais être très court, d'accord? Donc, merci beaucoup. Donc, est-ce que vous permettez, Monsieur Bergeron, de revenir sur le trafic maritime, malheureusement en raison des longues interventions d'experts sans doute indispensables et de la monopolisation de certains registres, du registre de questions, je n'ai pas eu la chance de poser cette question sur les impacts du transport maritime versus les

1675 touristes, suite à l'intervention plus tôt cette semaine de madame Jocelyne Lessard de Tadoussac qui laissait planer une exode des touristes en raison du trafic maritime.

De plus, vous concluez que, malheureusement, le ministère du Tourisme n'est pas présent.

LE PRÉSIDENT :

1680 N'est pas présent.

M. JOSEPH SIMARD :

1685 Donc, j'aimerais ça éclaircir, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

1690 Alors, il n'est pas présent mais dépendamment de la pertinence de la question, c'est toujours possible à la commission de leur soumettre. Alors, à vous.

M. JOSEPH SIMARD :

1695 Donc, opérateur de visites guidées qui parcourt le fjord et le fleuve à des centaines de reprises annuellement en compagnie de plusieurs milliers de touristes sur les deux routes thématiques, je confirme et affirme peu importe où Fjord et Monde se trouve en compagnie des touristes, que ce soit à l'Anse de Tabatière ou encore sur le littoral entre Les Escoumins et Tadoussac, leur admiration d'apercevoir des navires sur notre fjord ou sur le fleuve est indéniable. Ils prennent des photos, ils se trouvent veinards d'être au bon moment pour son passage. C'est quasi unanime.

1700 Le fleuve et ses affluents ainsi que son trafic maritime font partie de notre histoire. Et je tiens, par mon intervention et mon expérience dans ce domaine, à rassurer tous les intervenants touristiques ainsi que madame Lessard qu'au contraire les navires sont des attraits touristiques en soi.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

1710 O.K., vous comprenez que vous êtes dans l'opinion, Monsieur Simard?

M. JOSEPH SIMARD :

1715 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1720 Alors, écoutez, je vous amènerais à votre question, s'il vous plaît.

M. JOSEPH SIMARD :

Elle, madame était aussi dans une opinion.

1725 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous demanderais de nous soumettre votre question, Monsieur Simard.

M. JOSEPH SIMARD :

1730 Et j'invite les militants de cesser de dénigrer le projet et de se préoccuper des 50 000 navires annuels qui rôdent dans les alentours de Tadoussac.

LE PRÉSIDENT :

1735 Monsieur Simard, monsieur Simard, les règles de la commission ne permettent pas de commenter les interpellations que nous avons eues des autres interlocuteurs, alors votre question, s'il vous plaît.

1740 **M. JOSEPH SIMARD :**

Donc, puisqu'il faut une question.

LE PRÉSIDENT :

1745 Oui, s'il vous plaît.

1750

M. JOSEPH SIMARD :

1755 Ma question pourquoi soudainement selon certains, les navires de GNL briseraient le décor et pourquoi ceux-ci feraient fuir les touristes? Est-ce qu'ils seront peints d'une couleur désagréable ou est-ce qu'ils auront des formes monstrueuses?

LE PRÉSIDENT :

1760 Merci de votre question, Monsieur Simard. Alors, je céderais peut-être la parole à madame Fortin. Est-ce qu'il y a eu une évaluation éventuelle de la navigation des méthaniers sur le Saguenay et l'impact possible qu'il pourrait y avoir pour ce qui est du tourisme?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1765 Donc, effectivement, Monsieur le président, les préoccupations liées à l'industrie touristique dans notre région, nous les avons reçues, nous avons effectué une large campagne de consultations justement pour les parties prenantes qui étaient liées avec l'industrie touristique régionale, le fjord étant extrêmement fréquenté par les touristes.

1770 À cet égard, c'est pour ça qu'on a mis en place un comité consultatif en lien spécifiquement sur l'enjeu maritime. Maintenant, je céderais la parole à monsieur Tremblay qui a travaillé sur ces enjeux-là et qui siège sur un comité justement avec l'industrie touristique pour voir comment on peut allier les usages.

1775

LE PRÉSIDENT :

1780 Alors, peut-être que monsieur Tremblay pourrait peut-être nous préciser dans un premier temps, en fonction du contact qu'il a avec l'industrie touristique, c'est quoi le type de commentaires qu'il a eus au regard de l'éventuelle réalisation du projet puis du transport maritime. Dans un deuxième temps, peut-être nous identifier quelles seraient les actions possibles éventuellement pour y répondre? Alors, Monsieur Tremblay.

M. STÉPHAN TREMBLAY :

1785 Oui, Monsieur le président. Mais d'abord, j'aurais le goût de dire que d'entrée de jeu que je suis membre de l'ATR puisque dans une vie parallèle, j'œuvre aussi au niveau touristique, pas au Saguenay, mais au lac Saint-Jean, alors ce fut un plaisir de faire une tournée des intervenants, des différents intervenants, particulièrement les intervenants touristiques du Saguenay.

1790

Des inquiétudes, oui, il y en a. Être face au fait qu'on ne connaît pas le type de navires, mais à la base, et la grosseur du navire, quand on dit que c'est un navire de la même dimension que le Queen Mary, bon, certains s'en apeurent, d'autres disent « Ah, bien, on en a déjà vu », j'ai certains intervenants, notamment au Cap au Leste, qui nous disaient qu'eux leur clientèle, comme vous l'avez dit, quand ils voient passer un navire, c'est un attrait. Il n'y en a pas beaucoup, je pense que c'est en termes de passages actuellement et ça serait peut-être à vérifier, c'est un aux 12 heures, un passage aux 12 heures de navire, alors ils sont très peu fréquents.

1795

1800

D'autres, par exemple, certains kayakistes nous posaient la question si ça allait engendrer des plus grosses vagues, ce qui n'est pas le cas, peut-être que mon collègue monsieur Rivard pourra le confirmer, mais nous n'en sommes pas là.

1805

Et bref, on a, comme ma collègue vient de le dire, sur cette base d'inquiétudes, nous avons pris l'engagement de créer un groupe avec l'industrie touristique afin qu'il y ait un canal de communication pour s'assurer de répondre aux craintes, même informer aussi, trouver une façon d'informer les touristes à quel moment les navires pourraient passer pour ceux qui en sont effrayés, pas effrayés, mais qui puissent avoir certaines craintes.

1810

Alors, nous pensons à un passage par jour de méthanier sur le Saguenay, qu'il n'y aura pas de conséquences et j'aurais même tendance à dire que ce qui pourrait être le plus dommageable pour l'industrie touristique, c'est d'envoyer le signal que le fjord n'est plus ce qu'il sera. Et si ce message-là est martelé constamment, ce qui ne sera pas vrai, là, bien ça, c'est ça qui va nuire à l'industrie touristique. C'est mon opinion personnelle.

1815

LE PRÉSIDENT :

1820

Merci de le préciser. Alors, écoutez, pour ce qui est des... et là, vous nous avez parlé effectivement qu'il y a certains intervenants qui vous disaient que c'était, comment dire, un élément positif en termes de paysage, c'était une attraction, est-ce que vous pouvez me donner d'autres exemples aussi de commentaires que vous avez eus de l'industrie touristique à ce sujet-là? On parlait entre autres des kayakistes, les gens de Tadoussac, essayez de nous préciser un peu plus le type d'échanges puis qu'est-ce qui en ressort avec l'industrie?

1825

M. STÉPHAN TREMBLAY :

Écoutez, avec chaque organisation, je vous dirais que j'ai passé au moins une heure de temps à vraiment, bien de un, présenter le projet, expliquer aussi c'est quoi un méthanier. Parce

1830 que vous savez sur actuellement, les navires-citernes que nous connaissons au Québec, sont des navires-citernes de pétrole.

1835 Or, les navires-citernes de GNL, bien c'est sûr qu'on ne souhaite pas d'accident et on a démontré que des accidents il n'y en a jamais eus, mais un navire-citerne qui, dans le pire des cas aurait un échappement de GNL, bien, du GNL, ça flotte et ça s'évapore. On n'en veut pas, bien entendu, mais du moins une marée noire serait impossible et la faune aquatique ne serait pas atteinte par une tragédie de la sorte. Alors, quand on...

LE PRÉSIDENT :

1840 Écoutez, juste un instant, Monsieur Tremblay. J'interprète votre réponse, est-ce que c'est les gens de Tadoussac qui vous ont dit ça? Je répète ma question : est-ce que vous avez des exemples concrets de commentaires que les gens de l'industrie touristique vous ont exprimés dans le cadre des discussions que vous avez eues avec eux? Je veux dire, je comprends on est capable nous aussi de faire la différence avec un bateau ordinaire puis un méthanier.

1845 Alors, ce que j'aimerais entendre vraiment, c'est des témoignages de gens qui vous ont parlé puis qu'ils vous ont dit leurs préoccupations, alors s'il vous plaît.

M. STÉPHAN TREMBLAY :

1850 En termes de préoccupations, il y a l'industrie du kayak, comme je vous l'ai dit, l'industrie de la pêche blanche, mais là, celle-ci n'est absolument pas affectée puisque le canal de déglacage restera le même, donc il n'y a aucun changement à ce titre.

1855 Il y a peut-être eu aussi des suggestions sur les heures de passages tôt le matin ou tard le soir, mais encore là, il est arrivé fréquemment que les gens nous ont dit « Quand un bateau passe, on le regarde passer ». Vous savez à Québec, quand on y va, on voit passer un bateau, les gens le regardent passer.

1860 Alors, je n'ai pas eu de craintes majeures ni à Tadoussac ni à Sainte-Rose-du-Nord et le long du Saguenay.

LE PRÉSIDENT :

1865 Merci de votre réponse. Madame Fortin.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1870 Pour compléter la réponse de monsieur Tremblay, effectivement, il y a eu certaines
discussions. Monsieur Tremblay l'a évoqué au niveau du kayak, les heures de passages. Nous
GNL Québec, on s'engage à rendre disponible les horaires de passages parce que ça fait partie
des préoccupations des gens quand ils font des sorties en kayak, de s'assurer d'un niveau de
sécurité. Donc, il y a cet élément-là nous, qui vient directement des consultations qui ont été faites
1875 auprès des parties prenantes.

On sait qu'au niveau de l'Anse-Saint-Jean aussi au niveau de la marina, certaines
préoccupations ont été exprimées. Donc c'est pour ça qu'on a mis en place un comité pour
s'assurer de bien traiter tous les éléments, d'assurer un canal de communication et d'évaluer la
situation au fur et à mesure.
1880

Mais, on est conscient que ça peut soulever des questions et que ça peut faire aussi objet
de curiosité, on l'a vu cet été avec les bateaux commerciaux que d'autres entreprises de la région
ont dû faire de la sensibilisation parce qu'il y avait là un attrait puis les petites embarcations
s'approchaient. Donc, on est sensible à ça et on va travailler là-dessus pour s'assurer qu'il y ait
une cohabitation harmonieuse et de prendre acte des craintes de l'industrie touristique.
1885

LE PRÉSIDENT :

1890 Est-ce que vous pourriez nous rappeler la composition de votre comité?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui, donc il y a monsieur Tremblay ici qui siège sur ce comité, on a l'Association touristique
régionale, nous avons également le tourisme Créneau d'Aventure et le Cap Jaseux. Donc, puis
c'est vraiment, l'objectif, c'est qu'on a créé un comité, donc en parallèle du comité consultatif
vraiment pour traiter spécifiquement du tourisme et d'échanger par rapport à ça, puis de voir
comment qu'on peut mettre des mesures de mitigation, autant à l'usine en tant que telle qu'au
niveau de la navigation.
1895

Donc après les audiences publiques, en fait, à la fin de l'évaluation environnementale, on va
poursuivre les travaux de ce comité-là. Nous avons eu trois rencontres, si je ne me trompe pas,
avec ce comité.
1900

1905

LE PRÉSIDENT :

1910 Est-ce que vous envisagez de le maintenir sur une base permanente éventuellement si le projet se réaliserait?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1915 Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

1920 Est-ce que vous envisagez peut-être un élargissement de la participation de certains autres joueurs?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

1925 Absolument. Ça va être vraiment, nous, on a toujours été très ouverts. Chaque comité que nous avons formé a été formé en collaboration avec les gens que nous avons interpellés, donc s'ils juge que d'autres justement, bon, on le sait que le créneau tourisme d'aventure, par exemple, représente beaucoup de gens qui ont des entreprises de kayak, des choses comme ça, d'ailleurs, on avait déjà été invités à aller faire une présentation devant les membres. Donc, s'ils jugent que d'autres membres doivent s'y joindre, nous on est très très ouverts.

1930 **LE PRÉSIDENT :**

Merci de votre réponse, Madame Fortin. Alors, voilà les éléments qu'on peut vous apporter pour ce qui est de l'enjeu touristique.

1935 **M. JOSEPH SIMARD :**

1940 Juste l'expert, 5 000 personnes que j'emporte sur les rives du fjord et tous sont très heureux de revoir, de voir les navires. On est tous pareils, on aime voir des navires, tout le monde va se reconnaître dans mon affirmation. Les gens, si possible, de passer vers midi, 1 heure l'après-midi parce que mes touristes, mes 5 000 touristes, veulent voir les navires.

LE PRÉSIDENT :

Je vous attends en deuxième partie, Monsieur Simard.

1945

M. JOSEPH SIMARD :

Merci beaucoup.

1950

Mme JANE CHAMBERS EVANS

LE PRÉSIDENT :

1955

Alors, au plaisir de vous voir en deuxième partie de l'audience, merci beaucoup. Alors, j'invite maintenant Jane Chambers Evans, s'il vous plaît. Bonjour, Madame.

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

1960

Bonjour, merci beaucoup pour la chance de poser une question. Je suis Jane Chambers Evans et je suis une conseillère municipale de Tadoussac. Et je vais prendre deux minutes de faire un petit préambule et puis après immédiatement, poser ma question.

1965

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît.

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

1970

Notre village qui est en confluence de notre fjord et le fleuve Saint-Laurent a été fondé au début des années 1600 et historiquement est considéré comme le lieu de naissance de la Nouvelle-France et du Canada.

1975

Le commerce de fourrure et l'huile de baleine puis l'industrie forestière a maintenu cette région en vie pendant des centaines d'années. Il ne peut en être autrement aujourd'hui.

1980

Maintenant, l'industrie touristique basée sur les observations de baleines dans leurs habitats naturels et l'exploration de notre vaste milieu naturel en font une région touristique très populaire et fournissent environ 1 000 emplois annuellement à Tadoussac et plus des centaines à nos voisins de la Côte-Nord.

1985 Cela n'a jamais été aussi évident que cet été lorsque les règles de confinement ont été assouplies et que des milliers de personnes coururent vers la Côte-Nord pour sortir des villes et se rendre dans la nature où ils pouvaient respirer en toute sécurité et profiter d'un temps familial précieux.

1990 Nous avons déjà la preuve que le nombre actuel de navires et de bateaux de plaisance augmente le bruit et l'irritation pour notre population de baleines, particulièrement les bélugas. Nous savons également qu'il n'existe actuellement aucune donnée sur les effets de l'augmentation de 320 super méthaniers par saison sur les baleines, leur zone de refuge et notre environnement marin.

1995 Notre municipalité et le conseil de maire à la MRC Haute-Côte-Nord qui n'étaient pas consultés ont reconnu les dangers inhérents pour nos économies avec ce projet. J'ai apporté avec moi les résolutions proposées par nos deux conseils en faveur du moratoire des trois ans proposé par les scientifiques.

2000

LE PRÉSIDENT :

Madame Evans...

2005

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

...Chaque décision qui va être faire ici a un impact sur nous. Ma question : pouvez-vous garantir qu'il y aura une étude globale qui examinera tous les aspects et l'impact sur l'environnement et sur le tourisme qui est le moteur économique de toute notre région avant d'avancer avec ce projet?

2010

LE PRÉSIDENT :

Alors, vous abordez un thème que la commission va traiter lors de la séance de ce soir. Je vous rappelle aussi que vous aviez souligné les enjeux pour ce qui est de l'observation des baleines, bélugas, alors c'est un autre sujet qui va être abordé lors de la séance spéciale demain matin. Alors, peut-être laisser la parole à madame Fortin quant à la prise en considération des enjeux, s'il vous plaît.

2015

2020

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2025

Oui, donc juste aux fins de précision, Monsieur le président, de la prise des enjeux de la municipalité de Tadoussac ou de...

LE PRÉSIDENT :

2030

Bien, ce que je comprends de façon un peu plus globale en fonction du transit méthanier. Bon, on avait abordé l'impact possible sur le tourisme, d'une façon plus large, est-ce que vous allez faire une étude économique éventuelle pour voir dans quelle mesure le transit des méthaniers pourrait éventuellement affecter le tourisme?

2035

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Comme je vous le mentionnais tout à l'heure, on a mis sur pied le fameux comité.

2040

LE PRÉSIDENT :

Le comité.

Mme STÉPHANIE FORTIN :

2045

Et, bon, à travers nos démarches on a tenté à quelques reprises d'aller à la rencontre de la municipalité de Tadoussac. Bon, pour diverses raisons ça n'a pas fonctionné. Maintenant, on n'a pas fait d'analyse économique comme vous le demandez nécessairement par rapport à la municipalité de Tadoussac ou enfin, bref, on considère nous, l'industrie touristique comme je le mentionnais tout à l'heure, que c'est un enjeu.

2050

Les gens ont des questionnements, donc on travaille avec eux, on veut s'assurer qu'il y ait une cohabitation harmonieuse puis on veut surtout s'assurer, puis c'est important d'avoir des témoignages comme on a aujourd'hui, de recueillir toutes les préoccupations pour pouvoir mettre en place d'autres mesures ou d'autres... qu'on va développer en collaboration. Donc, le travail qu'on fait aujourd'hui est excessivement important et ce qui va se poursuivre avec le comité qui est en place le sera tout autant.

2055

Et nous, la porte est ouverte de façon constante pour que les gens puissent venir à notre rencontre.

2060

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

2065 Je dois dire, Monsieur Bergeron, que pour moi, le problème c'est qu'on a essayé de mettre
nos *concerns* sur la table. Moi personnellement, comme une conseillère, j'assiste aux meetings
du conseil de Saguenay et la réponse, c'est que ce n'est pas pour toi de faire la décision pour
nous. Chaque décision qui est faite par ce projet a un impact énorme sur nous, sur notre région et
2070 nous n'avons pas un accès d'avoir nos inquiétudes sur la table. C'est pourquoi je suis ici
aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2075 Alors, comme je vous l'ai souligné, Madame Evans, on va traiter l'aspect économique ce
soir, on traite le milieu marin demain. En souhaitant que vous ayez l'intention de nous déposer un
mémoire en deuxième partie?

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

2080 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2085 Qui nous exprimerait dans le détail parce que là, on est à l'étape du questionnement, alors
qu'à partir du 26 octobre prochain, nous allons pouvoir entendre...

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

2090 Oui, je suis là absolument. Je viendrai. Absolument.

LE PRÉSIDENT :

2095 Vous serez là. Ce sera peut-être l'occasion justement de mieux détailler vos préoccupations
et de pouvoir éventuellement échanger avec la commission à ce sujet-là.

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

2100 Super.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie de votre intervention, merci beaucoup.

2105

Mme JANE CHAMBERS EVANS :

Merci beaucoup.

2110

M. CLAUDE OUELLET

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Claude Ouellet, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Ouellet, nous vous écoutons.

2115

M. CLAUDE OUELLET :

Bonjour, Monsieur le président, Monsieur le commissaire, bonjour tout le monde.

2120

LE PRÉSIDENT :

Peut-être vous rapprocher du micro qu'on puisse bien vous entendre.

2125

M. CLAUDE OUELLET :

Oui. Ma question s'adresse naturellement à GNL Québec.

2130

LE PRÉSIDENT :

S'adresse au président de la commission.

2135

M. CLAUDE OUELLET :

À vous, mais éventuellement, excusez. Dans votre plan d'affaire, vous êtes obligés de considérer les risques, ça, c'est évident. Le prix de la tonne de GES va nécessairement

2140 augmenter pour rencontrer éventuellement les Accords de Paris, ce qu'on ne fait pas présentement.

Présentement, justement, plusieurs pays ne respectent pas ce prix, le Canada en est un. Bon, la pression va augmenter et les prix vont devoir augmenter éventuellement. Malgré la carboneutralité de GNL Québec, le producteur, le transporteur et éventuellement le client, s'il est européen, exemple, ils vont devoir payer pour le gaz qu'ils vont brûler.

La question, c'est quel est votre prix plancher pour que vous soyez rentables, exemple, si vous vendez votre gaz GNL en Europe qui est une clientèle qui est visée en gros?

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, on anticipe un peu sur le sujet qu'on va aborder à partir de la session de ce soir. Madame Fortin.

2155 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

Oui, Monsieur le président, donc effectivement on l'a discuté tout à l'heure, GNL Québec va être assujettie au SPEDE, mais en plus, on s'est engagé de façon volontaire à la carboneutralité en plus. Et le fait de s'être engagés dans cette carboneutralité-là fait en sorte, on l'a évoqué un petit peu plus tôt dans des séances précédentes, mais fait en sorte qu'il y a une valeur ajoutée au gaz naturel liquéfié qui serait produit à nos installations d'Énergie Saguenay. Et pour répondre à votre question spécifique, je recéderaï la parole à monsieur Le Verger.

2165 **M. TONY LE VERGER :**

Juste pour les fins de clarification, quand on parle de prix plancher, on parle de quoi exactement pour que je puisse...

2170 **M. CLAUDE OUELLET :**

La rentabilité. Pour être rentable, le prix plancher pour être rentable.

LE PRÉSIDENT :

2175 Le seuil de rentabilité.

M. TONY LE VERGER :

2180

Donc pour répondre, en fait, très clairement, nous, nos modèles d'affaire sont basés sur des projections de prix qui peuvent avoir lieu dans différents endroits du monde, donc l'Europe, l'Asie. On a des prix qui sont différents d'un pays à l'autre et à ce jour, donc dans nos modélisations financières, en prenant en compte évidemment les différents aspects liés, notamment, aux taxes carbone et puis à l'inflation, et cætera, on se retrouve en dessous de ces prix d'où, je dirais, prospectifs en termes d'attente de prix et de *forecast* qui sont préparés par les experts du marché sur chacun, à la fois le marché européen et le marché asiatique. Donc, à ce jour, on est rentable par rapport à ça.

2185

LE PRÉSIDENT :

2190

Avez-vous des exemples concrets, je veux dire en fonction du marché, le prix de production versus le prix de vente, avez-vous des exemples concrets en termes de chiffres, s'il vous plaît?

M. TONY LE VERGER :

2195

Donc, vous donner des exemples concrets par rapport au prix de vente, malheureusement, ce n'est pas vraiment des prix de nature, des informations de nature publique puisqu'on est en négociation.

2200

Maintenant, pour vous donner des informations par rapport au prix attendu sur les marchés, on attend des prix en Europe qui tourneraient autour de 7 à 8.5 dollars US du million de BTU. Donc, on est en dessous ce prix-là, en termes de livraison sur l'Europe en moyenne sur la durée de vie du projet et pour l'Asie, vous rajoutez en général un incrément qui est lié au prix de transport dont on parle ici aux alentours de 8 à 9 dollars par million de BTU, donc encore une fois, par rapport au prix de transport à ajouter pour pouvoir aller en Asie, on se retrouve aussi en dessous de cette ligne qui était, qui vient d'analyses de différents organismes spécialisés dans les prix de l'énergie.

2205

LE PRÉSIDENT :

2210

Puis on sait quand même que c'est un marché qui est fluctuant, alors vous prévoyez en moyenne que ça va se maintenir?

2215

M. TONY LE VERGER :

2220 Alors, c'est un marché qui peut fluctuer. Maintenant, je pense, qu'on avance un petit peu déjà sur la session de ce soir et de demain, ce qu'il faut bien retenir, c'est qu'il y a des particularités très spécifiques au marché du gaz naturel liquéfié qui est en fait un marché long terme.

2225 C'est-à-dire qu'afin de pouvoir construire des infrastructures de cette taille-là, on est obligés de se protéger, entre guillemets, derrière des contrats long terme, donc qui nous permettent d'avoir une rentabilité, je dirais, assurée en moyenne sur le long terme.

2230 Les prix qu'on peut voir notamment en ce moment par rapport à des prix relativement bas, sont liés notamment au marché court terme, marché *spot* qu'on appelle, qui peut être échangé sur les marchés et donc ça, ça représente entre 20 et 30 % du marché global du gaz naturel liquéfié au niveau du monde.

2235 Donc, nous, nos projections sont basées sur des prix moyens, évidemment, donc il pourrait y avoir des années où, prenons l'exemple de l'Europe, je vais parler d'un prix aux alentours de 7 à 8 dollars, peut-être que sur une année, ce prix sera à 4 dollars, mais l'année prochaine, l'année d'après, le prix pourrait augmenter à 11 ou 12 dollars, donc il y a une fluctuation qui évolue.

LE PRÉSIDENT :

2240 Monsieur Pilotto.

LE COMMISSAIRE :

2245 Pour faire un lien avec la question de monsieur, comment la mécanique qui peut varier d'un pays à l'autre, d'une zone mondiale à l'autre en matière de taxe carbone, va influencer votre rentabilité ou votre stratégie de vente?

M. TONY LE VERGER :

2250 Donc, en général, les prix dont je dirais qui sont attendus et présentés par ces analyses de marché prennent en compte justement les taxes carbone, donc leur évolution en fonction du temps. C'est le cas notamment des prix qui sont présentés par l'Agence internationale de l'énergie et aussi d'autres compagnies qu'on utilise, notamment Wood Mackenzie et d'autres

2255 experts du marché. Donc ils prennent en compte ces prix projetés de la taxe carbone dans le futur.

2260 Maintenant, évidemment, cette taxe carbone pourrait évoluer, aller plus haut plus bas, pour avoir un impact potentiel sur le prix au final, mais donc on est obligés de se baser sur des paramètres aussi, donc on regarde ça, évidemment.

LE COMMISSAIRE :

2265 Diriez-vous que la systématisation de la taxe carbone au niveau mondial avantage votre marché ou désavantage votre marché sur un horizon moyen long terme?

M. TONY LE VERGER :

2270 C'est une question qui est intéressante dans le sens où il y a une étude dernièrement qui est sortie qui a été préparée par DNV, donc qui fait partie, donc une firme norvégienne spécialisée dans le domaine de l'énergie. Et par rapport à leur analyse de sensibilité, donc on ne peut pas voir le détail de l'analyse, mais le résultat de l'analyse montre que si les taxes carbone accélèrent et augmentent plus rapidement que prévu, la consommation de gaz naturel de façon général au niveau mondial en 2050 serait plus importante que dans leur scénario de base avec une taxe carbone un peu plus faible.

2280 La raison derrière tout ça, c'est qu'une augmentation de la taxe carbone irait pénaliser d'autant plus le charbon sur les marchés de destinations et, donc accélérerait, entre guillemets, la transition énergétique vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre. Donc, on pourra vous fournir l'étude si ça vous intéresse.

LE COMMISSAIRE :

2285 Oui. S'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT :

2290 Alors, voilà les éléments qu'on peut vous apporter aujourd'hui, Monsieur Ouellet. Je vous avise que la séance de ce soir est consacrée exclusivement à l'enjeu économique ainsi qu'une séance qui est prévue aussi demain en après-midi. Je vous remercie beaucoup de votre intervention.

2295 **M. CLAUDE OUELLET :**

O.K., merci, bonne journée.

2300

Mme ASHLEY TORRES

LE PRÉSIDENT :

2305 Alors, j'inviterais maintenant Ashley Torres, s'il vous plaît à intervenir. Bonjour, Madame Torres.

Mme ASHLEY TORRES :

2310 Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous entendons.

2315

Mme ASHLEY TORRES :

2320

Parfait. O.K., parfait. Donc ma question est en lien un peu avec la question d'hier que monsieur Daniel Horen Greenford, un expert de budget de carbone avait fait. Donc, dans le fond, monsieur Le Verger a expliqué pourquoi il ne croit pas que l'effet du rebond soit significatif et, donc c'est pourquoi ils ne tiennent pas compte de cet effet dans leur estimation d'émissions, mais le comité d'experts trouve généralement que ces efforts de rebond sont très substantiels.

2325

De plus, les politiques hypothétiques ne sont pas sous le contrôle du promoteur du projet, mais aussi hors du contrôle d'un seul pays alimenté. Donc quelles sont les preuves concrètes que le promoteur fournit pour soutenir l'affirmation selon laquelle le gaz exporté du projet remplacera le charbon ou les ressources, ou les sources d'énergie alternative de 100 %, dans le rapport de CIRAIG, annexe 2, ils appellent cela substitution nette par opposition à substitution avec effet de rebond qui expliquerait le déplacement des carburants concurrents.

2330

Donc, est-ce qu'il y a des études évaluées par des paires pour étayer leur affirmation selon laquelle le gaz du projet remplacerait complètement le charbon ou les approvisionnements en gaz

2335 concurrent? Et outre, est-ce que le ministère peut-il demander à ces propres experts d'étudier également cette question et de la faire accessible au public?

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre intervention. Madame Fortin.

2340 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

2345 Oui, Monsieur le président, donc on en a discuté hier avec monsieur Le Verger par rapport à l'hypothèse que du charbon remplacé par du gaz naturel ne sera que déplacé et utilisé ailleurs. Ce que monsieur Le Verger mentionnait, c'est que ce déplacement-là ne se ferait qu'à court terme, donc je lui recéderais la parole pour compléter la réponse de madame Torres.

M. TONY LE VERGER :

2350 Oui, donc on avait expliqué un petit peu les choses autour de l'effet rebond et, donc pour justement reprendre ce que disais monsieur Greenford hier, pour le citer. Donc, il avait commencé son préambule en mentionnant évidemment *in absence of policies*, donc en absence de politiques mises en place par les différents états, l'effet rebond peut être substantiel. Donc, c'est vrai que ça, ça a été prouvé, on voit des articles là-dessus et notamment reliés à l'efficacité énergétique plus qu'au déplacement d'énergies plus polluantes.

2355 Pour prendre un exemple concret, si vous utilisez des ampoules LED qui consomment moins d'énergie, peut-être que vous serez moins amené à éteindre la lumière quand vous sortez de chez vous, et donc ça pourrait avoir un impact au final négatif par rapport à la réduction de votre consommation d'énergie. Donc, souvent, l'effet rebond est utilisé par rapport à l'efficacité énergétique.

2360 Donc pour revenir par rapport à ce point précis, donc en absence de politiques. Donc ce que j'expliquais hier justement, c'est que parce que les accords de Paris sont en place et que la majorité, enfin tous les pays qui sont signataires s'engagent justement pour réduire leur gaz à effet de serre, il y a un certain nombre de choses qui nous confortent dans l'idée que l'effet rebond ne serait pas à long terme, mais pourrait être à court terme, mais ça, on a été assez clair hier par rapport à ça.

2370 Et, donc justement, ces politiques énergétiques ont un impact sur le potentiel déplacement de ce charbon. Il y a des exemples concrets qui ont lieu, si je prends, par exemple, l'Allemagne qui est un grand consommateur, un grand producteur de charbon, ils ont mis un plan en place,

justement, pour fermer leurs mines au même moment qu'ils iraient arrêter l'utilisation du charbon pour la production d'électricité.

2375 Donc, là, en fait, on vient tuer directement l'effet rebond de cette production allemande habituelle qui ne pourra pas aller ailleurs parce que justement, ils ont en train de fermer leurs mines.

2380 Et c'est un montant qui représente, de mémoire, 44 milliards d'euros qui vont être injectés dans l'économie pour justement la formation des mineurs, pour d'autres types de métiers.

2385 Donc, il y a un certain nombre d'exemples comme ça dans chacun des pays qui se sont engagés, qui sont des grands utilisateurs ou consommateurs, ou producteurs, je dirais, de charbon et qui vont dans le sens, en fait, de montrer que cet effet rebond ce ne sera pas à long terme, pourrait être à court terme, mais pas à long terme.

Mme ASHLEY TORRES :

2390 Juste une petite clarification. Il manque vraiment...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, Madame Torres. Excusez-moi juste un instant, Madame Torres.

2395 **Mme ASHLEY TORRES :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2400 Alors, l'autre élément de la question de madame Torres, c'était est-ce que ça a été contre-expertisé par des spécialistes indépendants?

M. TONY LE VERGER :

2405 Cette partie-là n'a pas été contre-expertisée, ça a été discuté avec les experts avec lesquels on travaille justement pour prendre ça en compte dans l'analyse de cet effet-là. On n'est pas allé chercher des experts spécialisés sur l'effet rebond pour travailler sur le sujet, non.

2410

LE PRÉSIDENT :

2415 Et l'autre élément de la question de madame Torres, est-ce que le ministère lui va contre-vérifier en quelque sorte des insertions de l'initiateur sur ces éléments?

M. MICHEL DUQUETTE :

2420 Je demanderais à monsieur Cassanaz de répondre.

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Cassanaz.

2425 **M. SERGIO CASSANAZ :**

2430 Oui, nous, à vrai dire on n'a pas, quand on analysé le projet, on avait eu les données brutes pour vérifier la vraie similitude des projections avancés par le promoteur. De toute façon, notre ministère, le ministère de l'Environnement, n'a pas l'expertise suffisante pour analyser, en général on peut dire que le ministère n'a pas l'expertise suffisante pour analyser les projections économiques et comment les marchés internationaux vont marcher en fonction de la demande de différents combustibles.

2435 Donc, dans ce cas, il serait bien, je ne sais pas si là... il serait bien que, par exemple, une contre-expertise indépendante soit présentée pour clarifier sur ce point. Je pense que ce serait...

LE PRÉSIDENT :

2440 Non, on a un problème de communication, là, je pense que le bruit s'est calmé. Continuez, Monsieur.

M. SERGIO CASSANAZ :

2445 O.K. Donc, ce que je disais, c'est que oui, peut-être qu'il serait une bonne idée de demander une contre-expertise, mais peut-être ça va être, mais je pense aussi que dans les prérogatives du BAPE, il peut y avoir une demande de faire une nouvelle étude indépendante pour clarifier sur ça, mais évidemment, c'est à la discrétion du BAPE de décider ça. Je pense, mon opinion personnelle, serait que oui, qu'il pourrait être intéressant pour mettre de la lumière là-dessus.

2450

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Duquette.

2455

M. MICHEL DUQUETTE :

Oui, Monsieur Bergeron. Dans le fond, le ministère a fait une analyse de la recevabilité de l'étude d'impact. Les données ont été présentées telles que vous les avez vues, qui sont présentes sur le registre des évaluations environnementales.

2460

Mais le ministre à tout moment peut faire des demandes également de documentation ou de preuves additionnelles ou toute autre information qui pourrait être utile dans l'analyse de l'acceptabilité qui va venir prochainement.

2465

Donc si besoin est, auprès des experts qui vont nous remettre leurs avis, notamment monsieur Cassanaz, et d'autres experts du ministère et de d'autres ministères, s'il s'avère nécessaire d'aller chercher des études additionnelles pour contre-vérifier, dans ce cas-là, si on prend l'exemple précis, ça sera fait, ça sera ajouté à notre analyse et ça sera fait. Mais pour l'instant, on a des données suffisantes. Ce qui a permis au ministre de rendre recevable l'étude d'impact. Si nous devons aller plus loin que ça, ça sera fait également.

2470

LE PRÉSIDENT :

Alors merci, Monsieur Duquette. Merci de votre intervention, Madame Torres. Alors, la Commission va prendre une pause de quelques minutes et va vous revenir pour la continuité des travaux. Je vous remercie.

2475

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2480

2485

2490

M. PIERRE DOSTIE

LE PRÉSIDENT :

2495

Alors, la commission va reprendre ses travaux. Alors, excusez-moi, j'inviterais maintenant monsieur Pierre Dostie, s'il vous plaît, à venir nous soumettre sa question. J'ai pris de court. Alors, avec mes excuses auprès des personnes-ressources, j'ai peut-être anticipé un peu plus le début de la séance. Je m'excuse. Non, c'est moi qui m'excuse, Monsieur Duquette, on aurait pu vous attendre. Malheureusement, je n'ai pas pris conscience que vous n'étiez pas encore présent. Alors, monsieur Dostie?

2500

M. PIERRE DOSTIE :

2505

Merci, Monsieur le président. Alors, le promoteur nous dit qu'il souhaite que son produit serve à remplacer le charbon, bien que ce ne soit pas de notre juridiction, et bien que ce soit encore un souhait non matérialisé.

2510

Mais, il y a aussi ce qui se passe à l'autre bout du cycle au niveau de l'extraction qui est également très important puis qui a également un impact même sur nos efforts de lutte contre la crise climatique.

2515

On sait qu'en très grande majorité, le gaz qui va circuler dans le gazoduc, qui va être liquéfié est du gaz de fracturation, lequel gaz produit davantage de GES. Lequel gaz aussi, lors de son extraction, laisse des centaines, des milliers de puits qui après leur courte vie, en moyenne deux ans, continuent de fuir et d'émettre également des GES en plus de représenter un danger pour l'environnement, notamment pour la nappe phréatique.

2520

Je termine mon préambule. On se rappelle qu'au Québec, l'exploitation du gaz par fracturation est sous moratoire, alors j'aimerais de la part du ministère, qu'on nous dise comment le Québec qui s'interdit d'exploiter les gaz au moyen de la fracturation, peut-il se permettre d'en exporter sachant que la fracturation représente les mêmes conséquences dans une autre province?

2525

Par la bande, on pourrait aussi s'interroger sur l'électricité requise pour la liquéfaction, qui est l'équivalent de ce que ça prendrait pour faire fonctionner une aluminerie, est-ce que cette électricité-là ne serait pas davantage utilisée de manière plus contributive dans la lutte que le Québec mène pour la réduction des gaz à effet de serre?

LE PRÉSIDENT :

2530

Alors, en vérité, vous avez déjà deux questions.

M. PIERRE DOSTIE :

2535

Oui, et par la bande, ce que ça implique...

LE PRÉSIDENT :

2540

Oui, c'est ce que je me rends compte.

M. PIERRE DOSTIE :

2545

Je termine, je termine. Pour le promoteur, dans un tel contexte, pour le promoteur, est-ce que tout cela n'est pas de nature à nuire à la promotion de son produit dans un marché mondial de plus en plus sensible à ses questions?

LE PRÉSIDENT :

2550

Alors, ça fait trois questions. Alors, vous comprendrez que dans la mesure du possible, on va essayer de répondre aux deux premières. On verra pour la dernière. Alors, peut-être pour stratégie énergétique, MERN?

M. MICHEL DUQUETTE :

2555

Oui, je pense qu'on va aller voir du côté de madame Vicky Leblond, si elle a des éléments de réponses?

LE PRÉSIDENT :

2560

Alors en gros, pour l'essence de la première intervention de la question de monsieur, c'est comment concilier le moratoire au Québec versus l'exportation possible de gaz de schiste provenant de l'extérieur de la province, généralement, des provinces de l'ouest? Votre opinion?

2565

Mme VICKY LEBLOND :

2570 Oui, Monsieur le président, malheureusement, ce n'est pas moi qui peux répondre à cette question-là, je suis désolée, Monsieur Duquette, également.

LE PRÉSIDENT :

2575 Bien, je m'étonnais aussi que vous preniez l'initiative de répondre. J'avais demandé plutôt au MERN.

M. MICHEL DUQUETTE :

2580 Excusez-moi, c'est parce que vous me regardiez, j'avais conclu que c'était moi qui était visé.

LE PRÉSIDENT :

2585 Écoutez, peut-être mon langage non verbal n'était pas cohérent avec ce que je demandais au plan verbal. Alors, pour le MERN, alors écoutez, concernant la Stratégie énergétique, on nous a soulevé l'apparente contradiction entre le moratoire imposé au Québec et l'exportation de gaz de, qui serait originaire de schiste de l'ouest canadien. Alors, comment peut-on concilier dans le cadre de la Stratégie énergétique du Québec, qu'on permette l'exportation? Je pense que c'est pour
2590 l'essentiel, la question, l'essence de la question qui est posée.

M. MARTIN LABRECQUE :

2595 Oui bonjour, en fait, bien évidemment, la politique énergétique du Québec s'applique vraiment au Québec. Actuellement dans la *Loi sur les hydrocarbures*, en effet, les activités de fracturation hydraulique sont limitées. Donc, il ne peut pas y avoir d'exploitation de gaz de schiste actuellement au Québec.

2600 Mais ceci étant dit, pour ce qui est du gaz importé, la loi du Québec s'applique seulement au Québec, donc on n'a pas juridiction là-dessus. C'est la même chose sur la politique énergétique du Québec, c'est une politique qui vise la transition énergétique du Québec pour diminuer nos émissions de gaz à effet de serre, diminuer notre consommation de produits pétroliers, éventuellement à vue de nez, également notre consommation de gaz naturel, mais c'est vraiment centré sur le Québec. Donc, on n'a pas vraiment élaboré cette politique-là en

2605 conciliant un projet privé comme ça qui pourrait venir, donc je n'ai pas de bonne réponse à donner à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

2610 Alors, merci. Rappelez-moi votre deuxième point?

M. PIERRE DOSTIE :

2615 Il ne pourrait pas être mieux utilisé pour réduire les objectifs, pour réduire les GES dans le cadre des objectifs de réduction du Québec.

LE PRÉSIDENT :

2620 D'accord, alors l'autre élément? Dans quelle mesure on pourrait éventuellement capitaliser sur l'hydroélectricité pour ce qui est de la réduction des gaz à effet de serre? Ça, ça serait peut-être... je veux dire vous êtes responsable de la Stratégie de réduction des changements climatiques? MERN? Excusez, le ministère de l'Environnement?

M. MICHEL DUQUETTE :

2625 Vous allez finir par...

LE PRÉSIDENT :

2630 La fatigue me fait...

M. MICHEL DUQUETTE :

2635 Moi aussi.

LE PRÉSIDENT :

2640 Alors, on va rester compréhensif. Alors, je pense... dans le cadre de la Stratégie éventuelle, comment qu'on compose justement pour la substitution éventuelle de la production d'électricité versus la réduction des gaz à effet de serre?

2645 **M. MICHEL DUQUETTE :**

Je ne sais pas si monsieur Cassanaz a des éléments de réponses pour ce sujet. Je n'ai vraiment pas d'idées pour.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, on sait quand même qu'il y a eu des annonces gouvernementales à l'effet qu'on prioriserait une meilleure électrification des transports, alors c'est un peu ces éléments-là dans le détail qu'on souhaiterait peut-être entendre dans le cadre de la stratégie québécoise.

2655 **M. PIERRE DOSTIE :**

L'équivalent de 5 térawattheures.

2660 **LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

2665 **M. SERGIO CASSANAZ :**

Oui, Monsieur le président. Concernant l'utilisation de l'hydroélectricité, pour produire un GNL, je pense que le ministère considère que ça va être conforme à la Stratégie du Québec d'utiliser le plus possible l'hydroélectricité pour réduire nos émissions de GES.

2670 Donc, dans ce cas qui est un projet majeur comme il était dit lors de cette séance, mais aussi des séances antérieures, qu'un projet majeur utilise principalement l'hydroélectricité comme source d'énergie pour produire un bien, comme dans ce cas, ça serait le gaz naturel liquéfié et d'abord qui est une très très bonne idée, une très très bonne solution pour diminuer nos émissions de GES.

2675 Et je pense que si toutes les industries passeraient aux sources d'énergies renouvelables, nos émissions de GES seraient beaucoup moindres qu'elles le sont actuellement. Donc, dans ce cas, évidemment, que ce soit pour une aluminerie, que ce soit pour la production du GNL, l'utilisation des sources d'énergies renouvelables contribue à la solution. Ce n'est pas un problème, c'est plutôt une solution.

2680

2685

Imaginons ce qui serait émis au Québec, si l'usine fonctionnerait par autoconsommation, donc utiliserait 10 % du méthane comme source d'énergie pour réaliser la liquéfaction. Il était dit dans le rapport du CIRAIG qu'elle aussi serait considérablement plus émettrice et quand lors du rapport du CIRAIG, il affirmait qu'elle serait 84 % moins émettrice qu'une usine conventionnelle qui serait installée dans le Golfe du Mexique.

2690

Donc, dans ce cas, il n'y a aucun doute que l'utilisation de l'hydroélectricité pour un projet majeur contribue à la solution, ce n'est pas un problème. Et ce n'est pas, à mon avis, ce n'est pas O.K. pour faire une aluminerie de plus ou bien une usine de GNL de moins. Il serait bien que toute l'industrie, dans la mesure du possible évidemment, fonctionne à l'électricité, ce serait formidable. Je ne sais pas si j'ai répondu à la question.

2695

LE PRÉSIDENT :

2700

En partie. Ce que je souhaiterais qu'on essaie de situer dans le contexte de la question de monsieur Dostie, c'est dans le cadre de la stratégie actuelle qui applicable au Québec. Dans quelle mesure on a des plans pour ce qui est d'une éventuelle substitution afin de réduire les gaz à effet de serre? Vous avez connaissance que le Québec c'est doté d'une stratégie de réduction des gaz à effet de serre.

2705

Concrètement, c'est quoi qu'il y a dans le plan de match pour ce qui est de réduire les gaz à effet de serre dans le contexte d'une substitution éventuelle de l'électricité au Québec? Je pense que c'est un peu ça aussi qu'on nous interpellait là-dessus. Alors, je ne sais pas, là, à titre de responsable de la stratégie dans une certaine mesure.

2710

M. SERGIO CASSANAZ :

2715

O.K., je comprends. Donc tel qu'il a été exposé par l'autre collègue du marché du carbone hier, le mécanisme principal pour contrebalancer les émissions de GES, c'était (inaudible). Et, telle que cette présentation a été faite, il y a un plafond qui diminue avec le temps avec lequel ces émissions de 421 000 kilotonnes de GES par année doivent se contrebalancer par les efforts de vraiment toute la société parce que toute la société est assujettie aux mêmes contraintes. Et c'est de respecter un plafond d'émissions qui diminue avec le temps.

2720

Donc, dans ce sens, les émissions de l'usine de GNL qui pourraient être pires si elle fonctionnerait avec une source fossile, une source énergétique fossile qui serait beaucoup pire que ce qui est proposé par le promoteur, constitue quand même 0.5 % des émissions du Québec. Donc, ce 0.5 %, c'est 0.5 % d'émissions de plus qui doivent être contrebalancées par le système

de plafonnement de l'essence. Et je ne sais pas si peut-être qu'il y a des gens du SPEDE qui pourraient compléter ma réponse. Merci.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je serais peut-être plus porté à interpellier le ministère des Ressources naturelles. Est-ce que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pourraient peut-être nous apporter des précisions quant au... comment dire, à la transition possible en termes en lutte aux changements climatiques au Québec entre les combustibles fossiles et l'électricité? C'est, je crois, la question précise de notre interlocuteur.

2730

M. MARTIN LABRECQUE :

Oui, oui, oui, je peux donner quelques informations à ce sujet-là. En fait, le ministère n'a pas tant d'objectifs au niveau de... précis d'augmenter l'électrification. Par contre, il y a un organisme Transition énergétique Québec qui a un plan directeur en transition énergétique qui est responsable d'appliquer ce plan-là. Et lui, il a comme objectif de diminuer la consommation totale de produits pétroliers au Québec de 5 % par rapport au niveau de 2013.

2740

Et donc lui, il a des programmes, essentiellement des programmes de subventions, qui viennent soit favoriser la conversion énergétique des industries industrielles pour qu'ils passent d'une consommation de produits pétroliers comme du mazout ou du propane, ou du diesel vers du gaz naturel, le plus souvent par de l'électricité, en fait. Donc, ces programmes-là sont en vigueur, c'est essentiellement ça pour l'information que j'ai.

2745

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci. Monsieur Pilotto.

2750

LE COMMISSAIRE :

Est-il pensable qu'un tel programme de subventions puisse inciter les industries qui sont encore de grandes consommatrices de diesel et de mazout lourd soient incitées à consommer du GNL produit par le promoteur?

2755

M. MARTIN LABRECQUE :

Bien en fait, il y a un programme qui a été mis en vigueur au mois de janvier par le ministère des Ressources naturelles qui vise justement à desservir les régions qui ne sont pas

2760

connectées au réseau de gazoduc en GNL. Donc, ça arrive essentiellement à la Côte-Nord, les établissements industriels de la Côte-Nord, les établissements miniers, peut-être potentiellement le nord du Québec ou la Gaspésie.

2765 Donc le réseau de gazoduc ne se rend pas là, il y a des établissements industriels, surtout sur la Côte-Nord, qui ont accès à seulement du mazout lourd, du mazout numéro 6. Donc le programme vise à mettre en place des dessertes de GNL pour qu'on puisse transporter le GNL à ces établissements-là qui puissent se convertir vers le gaz naturel plutôt que le mazout.

2770 Donc ces établissements-là utilisent déjà l'électricité, mais ils ont besoin d'un combustible pour certains besoins de niche, donc actuellement ce combustible-là c'est du mazout donc on veut le convertir vers le gaz naturel. C'est quelques établissements que c'est assez majeur au Québec, donc ce programme-là a été mis en vigueur.

2775 Il n'y a pas encore de projets qui sont en place, mais on a des échanges avec différents promoteurs, il pourrait y en avoir actuellement, bon l'usine de GNL, ça n'existe pas, donc il y a déjà une usine de GNL qui est à Montréal, qui appartient entre autres à Énergir, donc les projets viseraient essentiellement à partir de prendre du gaz, du GNL, de Montréal et l'amener jusque sur la Côte-Nord. Ça pourrait être fait soit par camion ou par train, ou par navire. Donc, c'est des projets qui sont en développement actuellement.

2780

LE PRÉSIDENT :

2785 Alors, merci. Écoutez, c'est les éléments qu'on peut vous apporter aujourd'hui. Je vous inviterais d'ailleurs à venir préciser exactement votre préoccupation dans le cadre de la deuxième partie de l'audience. Je vous remercie.

M. PIERRE DOSTIE :

2790 Merci.

Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ

2795

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant Alexandra Duppéré, s'il vous plaît. Bonjour.

2800

Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ :

2805

Bonjour. Donc ma question porte sur l'éventuelle carboneutralité du complexe. Dans le document de réponses aux questions et commentaires du MELCC datant de janvier 2020, le promoteur mentionnait qu'il lancera dans les mois suivants diverses analyses de faisabilité pour évaluer l'efficacité des mesures proposées par la Chaire en éco-conseil pour atteindre la carboneutralité du complexe de liquéfaction.

2810

En début de semaine, le promoteur semblait dire que les mesures de compensation n'étaient toujours pas choisies, donc c'est difficile pour nous de considérer cet impact, c'est pourquoi j'aimerais savoir où en sont rendues ces analyses et quels sont les résultats jusqu'à maintenant? En d'autres mots, à quoi pourrait ressembler le plan de compensation du promoteur?

2815

LE PRÉSIDENT :

Madame Fortin?

2820

Oui, merci Monsieur le président. Donc pour répondre à la question de madame Duppéré, effectivement GNL Québec s'est engagée à atteindre la carboneutralité au moment où l'usine d'Énergie Saguenay serait en fonction.

2825

Nous avons développé un programme justement pour atteindre cet objectif-là, d'abord, on a fait affaire avec la Chaire en éco-conseil de l'UQAC qui nous a suggéré différentes solutions. Et nous avons élaboré un programme et je vais céder la parole à monsieur Tremblay pour qu'il puisse expliquer chacune des actions qui sont actuellement évaluées dans le cadre de ce programme-là.

2830

D'abord, on regarde une réduction des émissions à la source, dans un deuxième temps, la captation, la récupération de CO₂, dans un troisième temps, la compensation des GES. Alors, je laisserais monsieur Tremblay expliquer chacune de ces solutions et quelles sont les cibles que nous pourrions atteindre en termes de carboneutralité pour chacune d'entre elles et si je ne me trompe pas, nous avons une capsule qui va venir illustrer et soutenir le programme et les actions que nous sommes en train d'évaluer.

2835

2840 **M. STÉPHAN TREMBLAY :**

Alors, Monsieur le président, je voudrais afficher le tableau 4.2 c). Donc, Monsieur le président, comme vous le savez, dans la mesure où l'usine consommera de l'hydroélectricité, si nous n'étions pas au Québec, ce serait presque 3 millions de tonnes d'émissions qu'il y aurait.

2845

Or, actuellement, les prévisions sont autour de 420 000 tonnes et le bout qu'il reste à faire, nous incite à prendre des mesures. Donc la carboneutralité, vous savez, Monsieur le président, c'est d'engager des actions qui vont compenser les émissions que nous ne sommes pas en mesure de faire à l'usine,

2850

Donc, comme ma collègue l'a dit, il y a trois grandes thématiques qui sont actuellement en travaux et puis, je vais prendre l'autre acétate. Donc la première tâche, et notre programme est comme ma collègue vous l'a dit, est fortement influencé du travail de recherche qui a été réalisé par Professeur Claude Villeneuve de la Chaire éco-conseil.

2855

La première étape est celle de la réduction à la source. Donc, bien que l'usine, les compresseurs pour faire le travail de liquéfaction soient, il est prévu qu'ils soient à l'électricité, il y a encore quand même des composantes actuelles qui pour de la génération de chaleur dans le procédé ont un potentiel d'électrification. Donc ça, c'est un des éléments qui est analysé dans le cadre de la réduction à la source, tout comme une optimisation de la conception des valves, des brides, des raccords et dernièrement dans cette catégorie, le programme de détection et réparation de fuite à partir d'intelligence artificielle, les *machine learning* pour réduire les fuites.

2860

Donc, première étape, réduction à la source et le cas échéant, on passerait de 420 à un nombre de tonnes de moins qui sera permanent. Or, le potentiel qu'on analyse, le potentiel maximum que pourra engendrer cette première étape qui sera complétée dans l'étude, dans le travail d'ingénierie et d'autres de 30 à 40 %.

2865

Maintenant, l'autre grande thématique, c'est la capture et la valorisation du CO₂. Une des particularités des émissions de l'usine est due au fait que quand on capte le méthane à travers le gazoduc, il y a une quantité de CO₂ qui doit être retirée, doit être purifiée. Donc, la moitié ou presque, 197 000 tonnes des émissions de CO₂, ont la particularité d'avoir un haut niveau de pureté. Et ça, c'est une chance en soi parce que si on veut faire de ce déchet un produit réutilisable en termes de philosophie d'économie circulaire, dans bien des cas, dans d'autres usines, on doit passer par la tâche de le purifier.

2870

2875

2880 Or, nous avons la chance dans l'usine d'avoir un haut niveau de pureté de pratiquement la moitié de nos émissions de CO₂ et c'est la raison pour laquelle nous tentons de voir puis le Professeur Villeneuve nous avait dit : « Ne voyez pas vos émissions comme un déchet, mais comme une ressource ». Donc, on tente de voir sur le marché s'il n'y aurait pas des filières qui pourraient être intéressées à utiliser ce CO₂ d'une grande pureté.

2885 Et là, il y a plusieurs secteurs d'activités, on a qu'à penser à des réfrigérants, il y a même des compagnies qui le réintroduisent dans le béton, les productions de biocarburant. Donc est-ce qu'il y aurait possibilité de développer une filière économique parallèle grâce à ce CO₂, c'est ce que nous tentons de... c'est les recherches que nous faisons actuellement pour voir s'il y a des entreprises intéressées pour ce faire.

2890 Et ce créneau-là, dans les réflexions mondiales autour de la lutte aux changements climatiques et très porteur et vu comme une des solutions pour... comme une des plus grandes solutions pour réduire les gaz à effet de serre.

2895 Le troisième élément, c'est la production de gaz naturel renouvelable. Vous savez du méthane, c'est du CH₄, ça peut se faire... celui qui sera acheminé à l'usine qui sera issu de, il sera d'origine fossile.

2900 Or, de plus en plus, on voit sur la planète la production de gaz naturel faite à partir de matières putrescibles. Or, nous, ce qu'on s'est dit, y aurait-il lieu compte tenu que nous sommes la plus grande région forestière du Québec, de développer ou de tirer profit d'une production de gaz naturel renouvelable à partir de résidus forestiers. C'est pourquoi nous avons demandé le support de deux professeurs universitaires, l'une à Québec et l'autre ici à l'UQAC, pour analyser ces différentes possibilités en termes d'approvisionnement forestier.

2905 Mais également, nous avons découvert une technologie canadienne, dans l'ouest canadien, fort prometteuse qui, à partir de matières de biomasses forestières, arrive à transformer cette matière en gaz naturel renouvelable. Nous avons même, les deux chercheurs universitaires en question, ont même pris trois types d'essences d'arbres québécois et ont fait de la recherche en termes d'analyses de performance de ces essences d'arbres.

2915 Donc la production de gaz naturel renouvelable pourrait être une façon de créer des crédits carbone, si on peut dire, pour arriver à nous supporter dans un pourcentage qu'on pourrait penser d'autour de 30 %. Ça reste à voir, mais bref, si ça s'avérait que ce soit aussi prometteur que ce que là actuellement on peut voir, on peut penser que par le fait qu'on veuille atteindre notre carboneutralité et qu'on peut supporter l'émergence de cette technologie dans notre région, et

bien, on peut rêver que l'industrie forestière un jour et que cette filière énergétique renouvelable puissent se développer.

2920 L'autre élément, c'est la forestation. C'est d'ailleurs cette approche qui est à l'origine de l'idée de la carboneutralité. Vous savez dans la région, nous sommes habitués à voir des événements carboneutres, c'est-à-dire, l'organisation Carbone boréal de l'Université du Québec à Chicoutimi, en sachant la quantité de GES qui est émis dans un événement ou dans une activité quelconque, prend l'engagement d'avoir des pousses forestières, des plantations d'arbres qui
2925 vont compenser par la captation du CO₂ lorsqu'ils poussent, à équivaloir les émissions d'une activité.

2930 Donc, initialement, c'était cette approche-là peut-être qu'on s'était dit, c'est tout ça qui peut couvrir la carboneutralité. On s'est aperçu qu'il y a une certaine limite, mais on ne l'abandonne pas, loin de là, elle a quand même un potentiel.

2935 À titre d'exemple, une entreprise forestière régionale nous a approchés récemment seulement pour dire peut-être qu'il pourrait y avoir un programme d'amélioration des pousses sur un certain territoire. Et cet accroissement de la pousse forestière aura un potentiel de production de crédits carbone.

2940 Donc, on continue : achat de crédits carbone compensatoires sur les marchés, ça, Monsieur le président, c'est la solution, je dirais, le cas de base si demain matin les autres solutions ne sont pas prêtes lors de l'ouverture de l'usine, c'est un peu notre filet de sécurité.

2945 Il existe plusieurs programmes de crédit carbone dans le monde, au Canada, au Québec. Nous avons établi une grille de sélection, une grille de critères qui ferait en sorte que bon, et bien entendu, le prix, la performance du crédit carbone, l'impact aussi régional que ça pourrait avoir puisqu'on a un promoteur, une organisation régionale qui s'implique avec des PME régionales pour produire des crédits carbone.

2950 Donc, c'est un élément qui pourrait subvenir à 100 % de nos émissions demain matin, mais on analyse ça également. Pour l'instant, peut-être qu'on pourrait prendre un 20, 40 % de cette stratégie.

2955 Finalement, la récupération de chaleur, et la récupération de chaleur, c'est qu'il est plausible de penser que dans le processus de liquéfaction, nous puissions récupérer une quantité de chaleur qui pourrait être réutilisée à côté de l'usine, exemple, dans une serre pour des cultures et ça se voit déjà dans la région.

À Saint-Félicien il y a un projet comme ça et l'avantage aussi de récupérer la chaleur, c'est qu'on a la possibilité de prendre notre CO₂ et de l'injecter dans la serre qui augmente, comme vous le savez, la pousse végétale.

2960

Donc, on a un programme très précis qui décrit tous ces éléments-là qu'on peut vous déposer. On a également un calendrier très précis. C'est-à-dire qu'actuellement, toutes les actions que je viens, les six pistes d'actions que je viens de vous déterminer, nous les faisons avancer en termes de recherche et développement, en termes de ressource, qui peut être partenaire avec nous dans ça, peut-être que certaines seront abandonnées.

2965

L'idée ultimement serait que la carboneutralité soit un bouquet de solutions et qu'il y aurait différentes et idéalement peut-être même les six pourraient contribuer à leur niveau à atteindre l'objectif de 420 000 tonnes.

2970

L'autre préoccupation qu'on a aussi, c'est que ça puisse avoir des retombées en termes de recherche, mais également en termes de développement économique. Parce que tout ça, ça va coûter de l'argent, mais le Professeur Villeneuve lorsqu'on avait entamé, lorsqu'il nous a remis son rapport final, est persuadé qu'il y a là une filière économique et de recherche dans la mesure où, comme vous le savez, le GIEC, on l'a dit tout à l'heure, le GIEC lui, prescrit à l'humanité que d'être carboneutre en 2050. Alors, la science, les techniques qui devront être développées pour créer des crédits carbone est fort prometteuse.

2975

Alors, c'est pour ça qu'on est, dans l'équipe ici, très enthousiaste à dire, bien nous avons l'orgueil de dire que nous sommes carboneutres et en plus la recherche, le développement que ça engendrera pourra avoir des répercussions collatérales, tant en termes économiques qu'environnementales.

2980

LE PRÉSIDENT :

2985

Alors, merci de vos explications. Monsieur Tremblay. On voit que dans ce que vous nous présentez comme plan de match, il y a une partie des actions, c'est vraiment des actions qui sont directement reliées aux procédés puis à l'opération, mais il y en a d'autres, c'est des, comment dire, c'est des projets externes qui seraient en quelque sorte réalisés en contrepartie.

2990

Pour ce qui est de vos opérations, pour ce qui est de votre plan de match, pour ce qui est de vos opérations fuites fugitives, tout ça, sur le total de l'ensemble de vos émissions évaluées, c'est quoi votre pourcentage que vous visez pour une éventuelle réduction?

2995

M. STÉPHAN TREMBLAY :

3000

C'est clair que cette approche-là sera celle qui sera priorisée puisque chaque tonne qui est réduite le sera de façon permanente, donc c'est autour de 40 % maximum qu'on pense qu'on peut aller chercher. C'est très très ambitieux, mais on va, comme je vous ai dit tout à l'heure, à mesure que l'ingénierie va avancer, par exemple, dans le procédé il y a des endroits où ça prend des sources thermiques à haute intensité.

3005

Le cas échéant, bien entendu, c'est le gaz naturel qui va servir à produire cette chaleur-là. Alors, la question qu'on se pose, sommes-nous en mesure d'avoir des unités électrifiées qui produiraient cette chaleur?

3010

Encore là, il faut définir c'est quoi la conséquence que ça a sur le procédé. Donc il y a encore beaucoup de, il y a encore des questionnements à ce niveau-là, mais c'est des éléments qui seront étudiés au fur et à mesure.

LE PRÉSIDENT :

3015

Vous me dites le chiffre de 40 %. Que je comprenne bien, je veux dire, sur la base du 410 000 tonnes/année, 40 % de moins?

M. STÉPHAN TREMBLAY :

3020

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3025

Merci. Puis l'autre... écoutez, je fais un calcul un peu bête, si c'est 40 % en termes de carboneutralité, l'autre 60 % vous iriez le chercher dans les projets externes?

M. STÉPHAN TREMBLAY :

Oui.

3030

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3035 **Mme ALEXANDRA DUPPÉRÉ :**

Merci.

3040

Mme MARIE ST-ARNAUD

LE PRÉSIDENT :

3045

Alors, voilà pour les réponses. Je vous remercie beaucoup, Madame Duppéré. Alors, j'inviterais maintenant, Marie St-Arnaud, s'il vous plaît. Bonjour, Madame St-Arnaud. Nous vous écoutons.

3050

Mme MARIE ST-ARNAUD :

3055

Bonjour, Monsieur le président. Je suis donc membre du Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste et les enjeux énergétiques au Québec, comme je l'ai mentionné à plusieurs reprises lors de mes autres interventions, mais je suis aussi chercheuse associée dans un centre de recherche en éducation relative à l'environnement et à l'écocitoyenneté et j'enseigne dans ce domaine-là à l'Université du Québec à Montréal.

3060

Et ma question concerne le déficit démocratique auquel on assiste depuis le début des travaux de la commission. En fait, on s'intéresse à l'écocitoyenneté dans le cadre de nos enseignements pour stimuler la participation citoyenne aux grands débats qui concernent l'environnement.

3065

Et pour valoriser l'intelligence citoyenne et contribuer à la réflexion sur l'avancement des connaissances concernant l'environnement. Et comme on a pu le constater depuis le début des audiences, c'est devenu, ça a été assez difficile pour les citoyens de participer aux audiences du BAPE.

3070

J'ai moi-même conduit 1 000 kilomètres pour venir présenter ici et participer aux travaux. Trois fois le trajet aussi Tadoussac-Saguenay, ce qui ajoute un autre 1 000 kilomètres. Plusieurs de mes collègues chercheurs, Philippe Gachon, climatologue, Laurence Brière, hier, spécialiste en participation du public ont essayé de prendre la parole, se sont inscrits en ligne et ont essayé de participer aux travaux de la commission sans succès, alors que le registre s'est fermé ou la période de questions, la période d'audience s'est conclue sans qu'ils aient pu intervenir.

3075 Ma collègue à Tadoussac, hier, du Mouvement citoyen littoralement inacceptable a attendu quatre heures en ligne, même si elle était présente.

LE PRÉSIDENT :

3080 Alors, je vous demanderais peut-être de vous avancer sur la question. Je comprends l'ensemble du grief que vous manifestez devant la commission, alors j'aimerais que vous nous posiez d'abord votre question. Je me permettrai de vous répondre.

Mme MARIE ST-ARNAUD :

3085 Oui, bien sûr. Alors, ma question est à savoir si la commission va faire preuve de flexibilité et d'adaptation pour faire honneur en fait à la mission du BAPE et à son mandat. Dans les prochaines étapes, s'il y a des possibilités d'adaptation pour mieux offrir, mieux ouvrir la porte, en fait, à la parole citoyenne.

3090 **LE PRÉSIDENT :**

3095 Oui. Alors je vais vous répondre. Alors, une commission du Bureau d'audiences publiques est régie par un règlement, des règles de procédures. Et comme je l'avais déjà antérieurement exprimé, ce règlement nous commande de siéger dans le mieux d'accueil. Donc, en regard des règlements qui sont applicables à la commission, nous sommes ici aujourd'hui pour une semaine pour écouter l'ensemble des citoyens.

3100 Deuxièmement, la commission a mis en place d'abord, un questionnement en ligne et deuxièmement, on a établi des liens de communication par Internet pour que des intervenants de l'extérieur puissent intervenir.

3105 Troisièmement, la possibilité que les gens... et il faut quand même comprendre qu'humainement, nous avons passé actuellement plus de 30 heures actuellement en audiences publiques et qu'indépendamment des moyens que la commission pourrait prendre, à mettre en place pour favoriser la participation, il y a une limite humaine.

3110 C'est-à-dire que sur une séance de quatre heures, en fonction des interventions et des réponses qui nous sont données, il serait difficile même si on ouvrirait nos canaux, de pouvoir favoriser une meilleure ou une plus grande participation. On finit régulièrement 10 h 30, 11 h, depuis le début, depuis lundi dernier. Alors, dans ce contexte, il y a le facteur humain dans le sens

qu'on ne fait pas juste qu'entendre les intervenants, on essaie de les comprendre, ce qui nécessite du temps.

3115 Alors, indépendamment des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour pouvoir favoriser une meilleure participation à une commission, il y a cette limite humaine là. Alors, ce n'est pas juste d'écouter les gens, ce n'est pas juste d'entendre les gens, c'est aussi de les comprendre. Alors c'est ce qui nécessite beaucoup de temps.

3120 Et au-delà de ça, sur le plan humain, nous, on doit assimiler l'ensemble de l'information pour pouvoir réussir à rédiger notre rapport. Alors dans le contexte des limites humaines et technologiques, la commission actuellement a mis à peu près tous les moyens qu'elle avait à sa disposition pour pouvoir favoriser la participation.

3125 Je comprends une certaine frustration des gens de vouloir intervenir devant la commission, mais je tiens à vous dire que toutes les personnes qui nous ont soumis des questions écrites, les questions sont prises en considération par la commission. De façon régulière, nous intégrons l'ensemble des questionnements qui nous sont proposés par les intervenants dans le cadre de notre fonctionnement de commission.

3130 Si pour quelque raison la commission est dans l'impossibilité de pouvoir aborder des sujets que les citoyens nous proposent dans le cadre du questionnement, nous, nous avons le pouvoir éventuel d'interpeller des personnes-ressources au-delà de la séance publique. Donc, on a quand même une possibilité de pouvoir donner suite aux préoccupations des participants par l'intermédiaire du questionnement en ligne.

3135 L'autre élément : c'est la deuxième partie de l'audience, le dépôt des mémoires. Encore là, toute personne qui souhaite s'exprimer devant la commission va pouvoir le faire en nous déposant un mémoire.

3140 Il est possible que pour des raisons encore techniques et humaines, on ne puisse pas entendre tout le monde en séance. Toutefois, la commission a l'obligation de prendre en considération l'ensemble des mémoires qui vont lui être déposés. Nous prenons connaissance de l'ensemble de tous les mémoires qui nous sont déposés et un mémoire déposé a autant de valeur qu'un mémoire présenté.

3145 Alors, dans le contexte de la limite des ressources que nous avons, je peux vous assurer qu'on a mis tout en place pour pouvoir assurer une participation la plus large possible à l'ensemble des participants. Puis, je peux même ajouter qu'on a même une obligation dans le

3150 rapport de refléter l'ensemble des points de vue qui vont nous avoir été exprimés dans le cadre de l'audience publique, que les mémoires soient présentés ou non.

Alors, voilà pourquoi, tout en comprenant votre grief, de vous expliquer un peu c'est quoi nous aussi nos limites sur le plan de l'organisation pour qu'on puisse favoriser une meilleure participation possible.

3155 Malheureusement, on ne peut pas, je veux dire, faire un *shift de nuit*, comme on dit. Alors vous comprenez un peu les limites? Alors malheureusement, tout en comprenant la frustration que certains participants pourraient avoir, bien je peux vous assurer que nous on va prendre tous les moyens possibles que toutes les communications qui vont nous être déposées, on va en prendre connaissance puis ça va être reflété dans le cadre du rapport. Voilà ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Mme MARIE ST-ARNAUD :

3165 Est-ce que, Monsieur le président, vous pouvez quand même envisager la possibilité de tenir des audiences sur les mémoires ailleurs? Certes oui, dans la communauté d'accueil, mais ailleurs. Je ne pense pas que le règlement vous empêche de le faire.

LE PRÉSIDENT :

3170 C'est le règlement qui exige que nous siégeons dans le milieu d'accueil.

Mme MARIE ST-ARNAUD :

3175 Et ailleurs.

LE PRÉSIDENT :

3180 Et nous allons encore là, pour la deuxième partie prendre en compte la possibilité de pouvoir nous présenter des mémoires qui viennent de l'extérieur via les moyens technologiques dont nous avons à notre disposition.

3185 Alors voilà, c'est essentiellement l'effort que la commission fait pour essayer d'accueillir le plus de points de vue possibles sur ce projet. Et je vous rappelle, tout mémoire qui nous est déposé, on en prend connaissance, il est pris en considération, les éléments qui vont nous être exprimés vont se refléter dans le rapport, ça va éventuellement avoir un impact sur notre analyse aussi.

3190 Alors, voilà, pour ce qui est des efforts qu'on pourrait faire, qu'on a faits pour nous rendre le plus accessibles possible afin de favoriser la participation. Puis je vous remercie d'ailleurs d'avoir fait l'effort de venir aujourd'hui en personne, mais ça aurait été aussi également possible pour vous de vous inscrire via Internet.

3195 **Mme MARIE ST-ARNAUD :**

Mais je n'aurais pas pu avoir la parole. Hier, on a attendu quatre heures, Monsieur le président.

3200

M. LOUIS COUILLARD

LE PRÉSIDENT :

3205

Mais oui, mais c'est la même contrainte pour tout le monde, Madame. Alors, il y a une certaine équité aussi, on doit aussi favoriser, en termes de participation, dans le contexte de la limite humaine et technologique que la commission dispose. Alors, voilà pour votre réponse, Madame. Merci. Alors, j'invite monsieur Louis Couillard, s'il vous plaît, qui intervient de l'extérieur.

3210

M. LOUIS COUILLARD :

Bonjour, Monsieur le Président, est-ce que vous m'entendez bien?

LE PRÉSIDENT :

3215

Oui, Monsieur Couillard, nous entendons très bien.

M. LOUIS COUILLARD :

3220

Bonjour, donc voici ma question, Monsieur le Président : l'expert en GES du ministère de l'Environnement, monsieur Cassanaz, nous a précisé que les émissions de GES associées à l'extraction dans l'ouest au transport par gazoduc, vont également être ajoutées au bilan carbone du Canada. Il est également précisé que les émissions liées au transport maritime tombaient un peu dans une craque de sofa, mais que les émissions liées à la consommation du gaz sur les marchés internationaux seraient comptabilisées dans le bilan carbone des pays respectifs.

3225

3230

Considérant que l'ensemble de ces GES, bien que comptabilisés dans différentes juridictions seront émis seulement si l'usine de GNL Québec voit le jour, est-ce qu'il est possible de prendre ce scénario que monsieur Cassanaz a appelé le « scénario avec un préjudice », c'est aussi le scénario que le CIRAIG a très brièvement mentionné hier, celui de 40 millions de tonnes d'équivalents de GES additionnels par an.

3235

Est-ce qu'il est possible, Monsieur le président, de se faire présenter cedit scénario, celui qui projette la possibilité que le projet augmenterait les émissions globales de 40 millions de tonnes par année sur la durée de vie du projet de 25 ans jusqu'à peut-être 50 ans? Je le répète, ça a été mentionné par monsieur Cassanaz et c'était un scénario qui a été mentionné brièvement par le CIRAIG hier. Merci beaucoup.

3240

LE PRÉSIDENT :

Merci de votre intervention, Monsieur Couillard. Alors, est-ce que vous avez un scénario, est-ce que vous avez, comment dire, une présentation pour le scénario pessimiste qui a été présenté dans le cadre de l'étude CIRAIG, s'il vous plaît, Madame Fortin?

3245

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui, donc nous avons effectivement les présentations qui exposent les chiffres de l'analyse de cycle de vie, je vais recéder la parole à monsieur Le Verger, à moins que tu veux qu'on... oui, O.K.

3250

M. TONY LE VERGER :

En fait, pour faire très simple, ce n'est pas spécialement un scénario, c'est-à-dire qu'on considère que le gaz naturel serait uniquement brûlé en tant qu'addition sur le marché, donc chaque molécule de gaz naturel qui serait brûlée apporterait des GES supplémentaires, donc ce n'est pas un scénario particulier lié à un marché ou quoi que ce soit. C'est vraiment le scénario où on partirait du principe que tout ce gaz naturel là serait mis en addition sur les marchés.

3255

3260

LE PRÉSIDENT :

Il serait utilisé puis il serait utilisé à d'autre sources et à d'autres fins puis...

3265

M. TONY LE VERGER :

3270 Il serait utilisé aux mêmes fins que ce qu'il est dans les autres scénarios, mais pas en substitution, uniquement en addition.

LE PRÉSIDENT :

3275 O.K., de ce que je comprends, c'est un scénario de diversion en quelque sorte? Vous avez un scénario optimiste-pessimiste puis, je veux dire, en fonction éventuellement du, comment dire, de la transition, on pourrait éventuellement avoir des gains qui passeraient de 4 à...

M. TONY LE VERGER :

3280 Donc comme le disait monsieur Roy du CIRAIG hier, on a une fourchette possible qui serait donc de pure addition, donc on parlerait d'environ 40 millions de tonnes par an qui seraient additionnées dans la comptabilité des GES au niveau mondial. Donc ça serait vraiment le scénario avec préjudice que monsieur Cassanaz mentionnait aujourd'hui et que monsieur Roy a présenté hier.

3285 Mais de l'autre côté, on a aussi le scénario le plus optimiste qui est celui où on aurait 100 % de remplacement de charbon où on aurait une réduction de gaz à effet de serre d'un peu plus de 80 millions de tonnes par an au niveau mondial.

3290 Donc nous, on a pris un scénario basé sur nos études et puis on a parlé assez longuement hier, il me semble, où justement on a un scénario un petit peu entre les deux, justement, parce qu'on est réaliste aussi et on sait que notre gaz naturel n'ira pas remplacer 100 % du charbon une fois l'usine en opération. Donc on a pris, on est évidemment sur un scénario qui est réaliste, vous dire que notre gaz naturel irait remplacer 100 % du charbon, je pense que ce serait mentir à la commission.

3295
3300 Donc voilà, on a un scénario qui est entre les deux, qui est réaliste et puis vous avez, en fait, l'échelle qui pourrait être donc de plus 40 si jamais ce n'était que de l'addition à moins 80, un peu plus de moins 80, si jamais c'était du remplacement de charbon à 100 %.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Pilotto?

3305

M. LOUIS COUILLARD :

Excusez-moi, Monsieur le président.

3310

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant. Juste un instant, Monsieur Couillard.

3315

M. LOUIS COUILLARD :

Oui, je suis désolé, je suis désolé.

LE PRÉSIDENT :

3320

Monsieur Pilotto souhaite intervenir.

LE COMMISSAIRE :

3325

En fait, c'est le scénario *baseline*. C'est le scénario à partir duquel vous commencez en supposant qu'il y a zéro substitution. Donc, vous vendriez votre GNL uniquement à des clients qui ne remplaceraient pas d'autres sources d'énergies par cette source-là?

M. TONY LE VERGER :

3330

C'est ça, c'est-à-dire que ce gaz naturel n'irait substituer aucune autre énergie, donc ce serait vraiment de la pure addition sur les marchés. Donc comme on en a discuté hier, nous, on a regardé un scénario évidemment qui prend ça en compte, puisque que dans notre scénario, on a la potentielle addition de gaz naturel. Ça fait partie de ces scénarios-là, donc qui viendraient en détriment, entre guillemets, des gains de GES qu'on pourrait atteindre en allant remplacer du charbon ailleurs.

3335

3340

Donc, c'est pour ça qu'on a un scénario, je dirais, en bon anglais *middle of the road*, donc juste entre les deux qui représente en fait comme on l'a expliqué dans la séance d'hier soir, un autre... nos niveaux de négociation et notre travail sur les marchés et puis qui a été aussi étudié par cette firme Poten & Partners qui a permis de montrer à peu près que leur prévision pour notre GNL était relativement similaire. Il y a quelques différences, mais comme on a vu hier, on est relativement similaire.

3345 **LE COMMISSAIRE :**

Puis évidemment, la réalité qui pourrait être mesurée, observée dans le temps serait quelque part dans la fourchette. Vous visez ce que vous prétendez atteindre, mais ça pourrait être plus élevé, ça pourrait être moins élevé.

3350 **M. TONY LE VERGER :**

3355 Ça pourrait être comme je disais, une réduction pure de 80 millions de tonnes par an, un peu plus de 80 millions de tonnes par an si on allait remplacer 100 % de charbon ou une augmentation d'environ 40 millions de tonnes, si jamais c'était de la pure addition. Donc, on sera entre les deux.

3360 Mais encore une fois, ce n'est pas un scénario 1 ou 0, c'est quelque chose au milieu et donc par rapport à nos études de marché et notre négociation, nos négociations à ce jour, on peut arriver sur une conclusion qu'on estime, justement, cette réduction aux alentours de 28,7 millions de tonnes par an.

LE PRÉSIDENT :

3365 Alors, merci de votre intervention, Monsieur Couillard. J'inviterais maintenant monsieur Jean Paradis, s'il vous plaît.

M. LOUIS COUILLARD :

3370 Excusez-moi, Monsieur, avec tout le respect que je vous dois, Monsieur le président, est-ce que ça serait juste possible parce que, je pense que ma question était très claire, j'aurais aimé ça que monsieur Le Verger nous présente le scénario. Là, encore une fois, il l'a mentionné, merci beaucoup, j'en remercie qu'il l'ait mentionné, mais est-ce que c'est possible d'avoir une présentation sur justement le scénario où il n'y a aucune substitution, c'est vraiment ça ma question? Merci beaucoup.

3375 **LE PRÉSIDENT :**

3380 Avez-vous... Oui, merci, Monsieur Couillard. Avez-vous un scénario? Avez-vous une présentation, avez-vous un diagramme, quelque chose qui pourrait...

M. TONY LE VERGER :

3385

...Encore une fois, puisque ce n'est pas... c'est de la pure addition, donc ce n'est pas un scénario, c'est-à-dire qu'on peut aller prendre n'importe quel pays autour du monde et dire que vous ajoutez ce gaz naturel dans ce pays-là pour la production de chaleur, d'électricité ou du transport. Donc, c'est indépendant du scénario commercial puis que c'est de faire un pur calcul chimique des gaz à effet de serre qui seront émis avec la combustion du gaz naturel, donc ce n'est pas dépendant géographiquement de l'endroit où le gaz naturel serait utilisé.

3390

M. JEAN PARADIS

3395

LE PRÉSIDENT :

D'accord merci de votre précision. Écoutez, simplement se référer à l'étude CIRAIG peut-être, Monsieur Couillard? Alors, je vous remercie. Monsieur Jean Paradis. Bonjour, Monsieur Paradis.

3400

M. JEAN PARADIS :

Bonjour. Dans l'hypothèse où le promoteur américain utiliserait pour son procédé de liquéfaction de méthane de fracturation, dans l'hypothèse où il utiliserait notre précieuse hydroélectricité pour liquéfier ce gaz sale, j'aimerais ça savoir, parce que je connais quand même ça l'hydroélectricité, juste vous dire que pourquoi je dis « précieuse », parce que j'ai été président directeur général, président fondateur, c'est-à-dire, de Négawatts Production, une entreprise qui a fait de l'économie d'énergie, que pendant 22 ans a essayé de convaincre les citoyens d'économiser des kilowatts/heures et là, on en utiliserait 5 milliards par année pour liquéfier du gaz. Donc, j'ai un peu de crédibilité par rapport à l'hydroélectricité.

3405

3410

LE PRÉSIDENT :

Alors votre question?

3415

M. JEAN PARADIS :

J'aimerais ça savoir... c'est correct, oui? Alors j'aimerais ça savoir dans l'hypothèse où on utiliserait l'hydroélectricité, qu'est-ce qui arriverait à court, mais aussi à moyen terme, si jamais

3420

3425 l'alimentation électrique était interrompue pendant une période assez longue? Qu'est-ce qui arriverait, quelles sont les alternatives du promoteur par rapport à cette situation-là, y compris aussi, court terme, c'est-à-dire instantanément, qu'est-ce qui arriverait dans les frigos? Vous savez que c'est des gros frigidaires, les bombonnes, donc ce qui arriverait pour les frigidaires? Quelles sont les mesures qui sont prévues pour le court terme et si jamais l'alimentation électrique était interrompue pour des semaines et des mois, quelles sont les alternatives?

3430 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci pour votre question, Monsieur Paradis. Madame Fortin?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3435 Oui, Monsieur le président, donc pour répondre à la question de monsieur Paradis, effectivement nos mesures d'urgence tiennent compte du fait qu'il pourrait arriver une panne électrique. Par contre, selon aussi les informations d'Hydro-Québec, l'efficacité du réseau, elle est très efficace, on parle d'au-delà de 99 %.

3440 Par contre, on a quand même tenu compte du fait que ça peut arriver et je céderais la parole à monsieur Rivard qui explique la séquence et quels sont les plans de contingence le cas échéant advenant une panne de courant, et dans le temps, monsieur Rivard aussi, quels seraient pour répondre à monsieur Paradis.

3445 **M. DENIS RIVARD :**

3450 Oui, avec plaisir. J'ai ça en main la séquence d'urgence qui est prévue parce qu'évidemment une panne électrique c'est quelque chose qui est considéré dans ce qu'on appelle les HAZOP, on va faire les HAZOP d'à peu près tous les circuits de l'usine, en fait, de tous les circuits de l'usine pour savoir de quelle façon on peut fermer dans n'importe quel scénario de façon sécuritaire. Donc, la séquence de fermeture dans un cas de panne d'électricité, c'est vraiment quelque chose qui est majeur, donc on a une séquence bien établie là-dessus.

3455 La première séquence, la première chose qui se produirait, on va commencer par dire, disons que l'interruption de courant est au moins une ou deux secondes, O.K., on commence à... déjà après deux secondes, il y a des réactions qui commencent à se faire.

La première chose qui se produit, tous les équipements rotatifs de l'usine se désenclencheraient immédiatement puis toutes les vannes d'arrêt d'urgence s'enclencheraient,

3460 donc seraient toutes fermées. Ça comprend également la conduite de gazoduc qui serait immédiatement fermée.

3465 S'il y avait un chargement de navire en cours, ça aussi ce serait immédiatement fermé. Ça cesserait immédiatement. Après 30 secondes, les générateurs de secours se mettraient en marche, ces générateurs fourniraient de l'énergie à un réseau d'urgence qu'il est important de maintenir pour être sûr de la suite des choses.

3470 Donc, les systèmes de sécurité, les bâtiments, l'éclairage, ventilation pratiquement dans tous les bâtiments occupés, aussi les stations électriques, l'éclairage d'usine serait maintenu, les systèmes IPS de l'usine aussi seraient alimentés par le système d'urgence ainsi que les compresseurs d'air.

3475 L'usine peut rester dans ce mode-là pendant quelques heures. Fait que si on suppose que la panne électrique va encore plus loin, au bout d'un certain temps, les torchères seraient activées lorsque la pression des systèmes de captation de gaz naturel commenceraient à augmenter. Donc, à ce moment-là, on commencerait à brûler du gaz.

3480 Ensuite la séquence 3, si après huit heures l'usine devait... si après huit heures ce ne serait pas encore rétabli, on devrait commencer à dépressuriser les composantes de l'usine. Donc ça, ça impliquerait une dépressurisation contrôlée de tous les systèmes d'hydrocarbure, ça comprendrait aussi qu'on utilise le système de torches pour vraiment éliminer la pression de façon sécuritaire.

3485 S'il semble que le réseau électrique permanent sera hors service pendant une longue période, la centrale devra être réchauffée parce que vous comprenez que c'est un gros réfrigérateur, donc si c'est pour être longtemps, il faut qu'on réchauffe les composantes et puis à ce moment-là, on procéderait avec une purge à l'azote systématique.

3490 Pour faire ça, on aurait probablement besoin non seulement de l'azote de l'usine, mais aussi d'importer de l'azote d'urgence par camion. Ce qui est prévu dans le plan d'urgence.

3495 Les points importants à retenir, la défaillance du réseau électrique permanent sera couverte de manière exhaustive dans un document écrit et de procédures d'opérations, et dans le cours de formation des opérateurs.

Les pannes d'électricité permanentes est un scénario critique et couvert lors des revues HAZOP comme je vous le mentionnais tout à l'heure. Tous les systèmes vitaux, sécurité, confort

3500 du personnel, seront sur les générateurs d'urgence essentielles, le réseau d'électricité essentiel de l'usine fait aussi l'objet d'un examen approfondi et minutieux pendant les phases d'ingénierie.

3505 En conclusion, la centrale est conçue pour s'arrêter en toute sécurité même si le réseau principal de 345 kilovolts est hors service. Il ne sera pas possible par contre de produire du GNL si le réseau électrique permanent est hors service, mais nous pouvons rester en mode pause pendant plusieurs heures et même quelques jours.

LE PRÉSIDENT :

3510 Est-ce que vous pourriez nous préciser c'est quoi votre durée d'autonomie pour ce qui est de votre groupe électrogène pour maintenir en vie le système?

M. DENIS RIVARD :

3515 On est capable de maintenir l'usine, comme je viens de mentionner, quelques jours. Donc, après un certain nombre de jours...

LE PRÉSIDENT :

C'est plus qu'un jour, c'est ce que je comprends, mais...

3520 **M. DENIS RIVARD :**

À ce stade-ci...

LE PRÉSIDENT :

3525 Un à cinq jours, un à dix jours?

M. DENIS RIVARD :

3530 À ce stade-ci, on est capable de maintenir en pause comme ça pendant un certain temps. Par contre, les informations pour dire exactement combien de temps vont venir avec les calculs d'ingénierie détaillés, tout le reste de l'ingénierie qui reste à faire. Évidemment, on va s'assurer de pouvoir maintenir la position en pause le plus longtemps possible pour donner le temps aux réparations qui seraient requises aux incidents électriques. En passant, ça, c'est très peu probable. Même si c'est peu probable, le scénario fait partie des scénarios critiques.

3535

LE PRÉSIDENT :

3540 Monsieur Pilotto.

LE COMMISSAIRE :

3545 Les groupes électrogènes fonctionnent au diesel ou au gaz naturel?

M. DENIS RIVARD :

Ils vont fonctionner au diesel.

3550 **LE COMMISSAIRE :**

Au diesel. Et vous avez mentionné à deux reprises l'utilisation des torchères pour dégager la pression, la pression provenant de l'évaporation des réservoirs?

3555 **M. DENIS RIVARD :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

3560 Qui, en temps normal, il y a un système de récupération et...

M. DENIS RIVARD :

3565 Exactement.

LE COMMISSAIRE :

3570 Donc à partir du moment où les frigidaires sont à *off*, il faut pouvoir torcher...

M. DENIS RIVARD :

C'est ça, et en passant les systèmes de torchères sont présents pour des raisons de sécurité. Ils ne font pas partie du procédé en tant que tel, mais ils sont requis en cas de situation

3575 d'urgence ou aussi en cas de maintenance des unités qui vont arriver sur une fréquence de trois à dix ans dépendamment, c'est une séquence mineure ou une séquence majeure.

3580 Les séquences mineures de maintenance se passent aux trois ans puis les séquences majeures de maintenance, ça se passe aux dix ans. Donc, on évite de fermer l'usine une fois qu'elle est en opération le plus longtemps possible.

LE COMMISSAIRE :

3585 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3590 Peut-être ajouter, bon, on comprend que c'est pour toute la partie opérations de l'usine qui concernent la liquéfaction, quelles seraient éventuellement les conséquences sur les réservoirs, sur une panne à long terme?

M. DENIS RIVARD :

3595 Là-dessus, il va falloir que je, quand même consulte mon équipe pour vérifier jusqu'à combien de temps... comme on dit, une situation d'urgence comme celle-là est considérée quand même sur une période de temps limitée. On ne s'attend pas à un arrêt similaire, un arrêt de ce genre qui pourrait perdurer pendant plusieurs semaines. Mais à ce niveau-là, il va y avoir aussi des plans très précis pour décommissionner si jamais vraiment on n'a plus d'énergie pour opérer l'usine.

3600

LE PRÉSIDENT :

3605 Madame Fortin? Alors, il y a un complément d'information qui va être déposé, Monsieur Paradis.

M. JEAN PARADIS :

3610 Est-ce que je peux juste avoir une question de précision? Est-ce que c'est-à-dire que l'usine ne pourrait pas opérer au gaz naturel? S'il n'y avait pas d'électricité à l'usine, elle ne pourrait pas être opérée au gaz naturel?

3615 **M. DENIS RIVARD :**

Je peux répondre à ça. Le concept de l'usine est vraiment, en partant, fait pour l'électricité, fonctionner à l'électricité. C'est-à-dire que l'empreinte de l'usine en fonctionnant à l'électricité est beaucoup plus petite qu'une empreinte qui utilise la technologie des turbines à gaz. Donc, c'est possible, en fait, de convertir l'usine de l'électricité au gaz naturel par la suite. C'est une décision qui doit se prendre avant de concevoir l'usine. Et ça nous permet d'avoir une empreinte d'usine qui est beaucoup plus petite qu'une empreinte d'usine traditionnelle.

3625 **M. JEAN PARADIS :**

D'accord, donc ce n'est pas une usine hybride?

LE PRÉSIDENT :

3630 Juste un instant. Non, en complément de votre, comment dire, précision que vous avez demandée, vous dites que vous feriez affaire ou vous utiliseriez éventuellement des génératrices au diesel. Écoutez, question néophyte, existe-t-il des groupes alternateurs au gaz naturel?

3635 **M. DENIS RIVARD :**

C'est une possibilité, c'est juste que dans notre, dans l'évolution de notre projet jusqu'à maintenant, on utilise des groupes générateurs qui fonctionnent au diesel, mais c'est une alternative qui peut être regardée.

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3645 **M. JEAN PARADIS :**

Juste finir un petit commentaire, je pense que des interruptions de courant, ça peut arriver. On le sait Montréal a été dans le noir pendant plusieurs semaines.

3650

M. GILLES BERGERON

3655

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de votre intervention, Monsieur Paradis. Alors, j'aimerais inviter maintenant monsieur Gilles Bergeron, s'il vous plaît. Bonjour, Monsieur Bergeron. Apparemment sans lien de parenté.

3660

M. GILLES BERGERON :

Non, nous ne sommes pas en conflit d'intérêt.

3665

LE PRÉSIDENT :

Non et on ne fera pas le party de Noël ensemble.

3670

M. GILLES BERGERON :

Il n'y aura pas de party de Noël cette année.

LE PRÉSIDENT :

3675

Ça règle la question.

M. GILLES BERGERON :

3680

Voilà.

LE COMMISSAIRE :

C'est une prédiction, une annonce?

3685

M. GILLES BERGERON :

C'est une annonce.

3690

LE PRÉSIDENT :

3695 Remarquez, on pourra la poser à Santé et Services sociaux éventuellement, nous confirmer s'il va y avoir Noël cette année ou pas.

M. GILLES BERGERON :

3700 Je pense que ça dépend davantage de décisions personnelles, Monsieur le président et je m'engage dans cette direction-là.

LE PRÉSIDENT :

3705 Merci, Monsieur Bergeron. Alors, votre question, s'il vous plaît?

M. GILLES BERGERON :

3710 Alors, dans le document synthèse qui est déposé sur votre site, on indique que le projet dans son fonctionnement va générer 250, 300 emplois directs et 900 emplois indirects. Les emplois indirects sont des emplois, j'imagine, dans la conception du projet qui sont liés aux chats de biens et services, également aux activités de sous-traitance. On indique aussi dans cette information-là que la majorité des emplois directs vont être localisés dans la région, ce qui est normal, le projet est localisé dans la région.

3715 Maintenant, ma question porte sur les emplois indirects. Quelle est la proportion de ces emplois indirects qui va être localisée dans la région et quelle est la stratégie, pas uniquement les bonnes intentions, mais la stratégie qui va permettre de maximiser les retombées indirectes, de ces emplois indirects dans la région?

3720

LE PRÉSIDENT :

3725 Alors, merci de votre question. Vous anticipez le thème qu'on va aborder ce soir puis qu'éventuellement, on va continuer à discuter demain. Mais on va permettre à l'initiateur de pouvoir y répondre maintenant.

M. GILLES BERGERON :

3730 Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Fortin.

3735

Mme STÉPHANIE FORTIN :

Oui, donc simplement annoncer, pour répondre on va essayer de répondre à monsieur Bergeron. Par contre, juste annoncer qu'on va avoir notre expert en lien avec l'étude justement dont vous faites référence.

3740

Donc, pour ce qui est des emplois indirects, pour expliquer un petit peu quelles en seraient la nature et vers quoi GNL Québec s'engage pour maximiser le plus possible les retombées en région, je demanderais à mon collègue, monsieur Tremblay, à commencer d'abord pour donner une réponse à monsieur Bergeron.

3745

M. STÉPHAN TREMBLAY :

Professeur Bergeron, vous savez quand... ah non, je m'adresse à la commission, quand une industrie comme l'aluminium s'est implantée, la connaissance pour, bien entendu, il y avait l'opération de l'usine, mais les sous-traitants qui pour faire l'entretien externe, et cætera, ne venaient probablement pas de la région. Or, ce qui risque d'arriver, ça va dépendre du niveau de compétence de nos entreprises qu'on a dans la région.

3750

Donc, est-ce qu'il y a certains types d'interventions dans l'usine qu'il n'y aura pas ou il n'y aura pas cette expertise dans la région les premières années, on peut le penser. Bien que la région, comme vous le savez a un haut niveau de connaissances industrielles.

3755

Maintenant, il est clair qu'il est notre objectif que ces connaissances puissent s'acquérir dans la région, soit en termes de transfert de... en termes de formation où nous pourrons jouer un rôle à cet égard pour faire en sorte que quand on fait, par exemple, une fermeture d'usine pour l'entretien ou toute autre intervention externe, que ça puisse être des entreprises de la région qui puissent contribuer à faire ce genre d'intervention.

3760

Il est vraiment de la philosophie de l'entreprise puis autour de la table, il y a plein de gens qui demeurent dans la région, de s'assurer qu'il y ait le maximum de retombées, tant au temps de la construction, mais également par la suite où nous, ce sera dans le réflexe, dans l'ADN de l'entreprise pour faire en sorte... parce que c'est ça la chose qui est intéressante dans ce projet, c'est que nous avons, ça amène une nouvelle filière industrielle.

3765

3770

Donc, le cas échéant, ça amène des nouveaux créneaux économiques pour nos PME et comme on l'a fait avec l'aluminium, autant au niveau de l'entretien des usines que la transformation, bien, c'est clair que je pense que nos gens de la région ne resteront pas les bras croisés, on va se relever les manches puis on va essayer d'occuper le maximum d'espace pour faire ces travaux indirects si on peut dire.

3775

LE PRÉSIDENT :

3780

Peut-être une question complémentaire que je souhaiterais poser : est-ce que vous avez fait l'inventaire des établissements d'enseignement qui dispensent de la formation en fonction des profils d'emplois que vous avez?

Mme STÉPHANIE FORTIN :

3785

Nous avons, Monsieur le président, notre directrice des ressources humaines qui a fait, comme par magie, qui a fait ce travail-là, justement, d'entrer en contact avec les établissements d'enseignement. Donc, je laisserais la parole à madame Paradis-Laroche répondre à votre question, Monsieur le président.

3790

Mme JASMINE PARADIS-LAROCHE :

Oui, bonjour. Donc, effectivement c'est un des premiers pas qu'on a fait au niveau de la main d'œuvre dans la région. Je vous dirais même que dès 2014, on a commencé à rencontrer les maisons d'enseignement ici dans la région pour discuter un peu de l'offre de formation.

3795

Évidemment, l'offre de formation régionale était un élément important dans le choix même de Saguenay parce qu'évidemment, les compétences au niveau industriel étaient bien apparentes dans la région et il y a beaucoup de programmes de formation qui sont déjà existants qui vont pouvoir servir évidemment à la formation de la main-d'œuvre.

3800

Donc, on a commencé par faire cet inventaire-là avec eux, un inventaire qui se veut à la base un peu plus informel, mais ça nous a permis quand même d'avoir une bonne perception de l'offre de formations régionales et on a eu quelques rencontres même avec eux par la suite, pour parler un peu plus des postes qu'on va avoir à offrir et voir est-ce qu'on peut être en concordance avec eux.

3805

3810 On a même eu des rencontres aussi avec le conseil (inaudible) dans l'éducation pour mettre en place un comité d'éducation et d'ailleurs, ce comité-là on a déjà sa composition et on va le mettre en pratique aussitôt qu'on va être, en fait, dans la préparation des opérations.

LE PRÉSIDENT :

3815 L'intervention de monsieur Tremblay disait qu'autant que possible, vous allez prioriser l'emploi local. En fonction du marché de l'emploi actuellement dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est-ce que vous êtes à même de pouvoir pourvoir l'ensemble de vos emplois ou, je veux dire, on peut supposer aussi qu'il y a peut-être certains emplois spécialisés qui ne seraient peut-être pas disponibles dans la région.

3820 Est-ce que vous êtes à même de pouvoir nous donner un genre de profil exactement de ce qui, comment dire, de ce qui serait disponible comme main-d'œuvre au niveau régional et ce qui le serait peut-être moins en fonction des spécialisations que vous auriez besoin?

3825 **Mme JASMINE PARADIS-LAROCHE :**

3830 Bien, effectivement, on a fait plusieurs rencontres aussi avec les acteurs du milieu pour essayer de comprendre le marché de l'emploi ici dans la région. Bon, évidemment, les choses changent rapidement dans le contexte du COVID, vous savez que les marchés de l'emploi évoluent beaucoup.

3835 Si on se replace à l'été dernier où on était en chômage autour de 5½ %, on se retrouve aujourd'hui à à peu près 8-9 % de chômage ici dans la région, donc il y a un contexte qui évolue, qui va évidemment probablement favoriser l'embauche de ressources régionales.

3840 Par contre, on sait aussi qu'on a des ressources spécialisées. Bon à la base principalement, si on parle par exemple au niveau des opérations ou au niveau mécanique, électrotechnique, les formations de base existent ici dans la région, donc on va travailler beaucoup avec nos maisons d'enseignement évidemment pour avoir les ressources disponibles, mais on va aussi également offrir de la formation de notre côté.

3845 Donc, on est conscient que ça prend des compétences techniques particulières dans certains cas et à ce moment-là, nous, avec l'expertise qu'on va amener, ce qu'on veut, c'est vraiment développer l'expertise ici au niveau local puis peut-être même éventuellement avec nos maisons d'enseignement pour pouvoir développer leur propre expertise pour être capable de nous accompagner là-dedans.

3850 Mais clairement, bon, la région actuellement a un besoin, je crois, d'augmenter les offres
d'emploi pour pouvoir relancer l'économie. Donc on pense que la venue de GNL Québec va aider
cet aspect.

M. GILLES BERGERON :

3855 Merci.

LE PRÉSIDENT :

3860 Alors, voilà, Monsieur Bergeron.

M. GILLES BERGERON :

3865 Merci, Monsieur le président, pour respect, respect pour la commission. Ses règles, je vous
présenterai mes commentaires lors de l'audition des mémoires.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON

3870 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Bergeron. Alors, j'inviterais maintenant Anne-Céline
Guyon, s'il vous plaît. Bonjour, Madame Guyon.

3875 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

Bonjour, Monsieur Bergeron.

LE PRÉSIDENT :

3880 Alors, nous vous écoutons.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

3885 Bien d'abord, je tiens à commencer en disant mon profond respect vraiment pour
l'institution qui est le BAPE, le Bureau d'audiences publiques en environnement, mais force est de

constater que depuis le début de ces audiences, on manque cruellement d'une expertise indépendante qui nous permettrait justement de pouvoir faire un bon travail pour les deuxièmes séries d'audiences.

3890

Pour le moment, nous avons en face de nous que les réponses du promoteur et celles malheureusement souvent beaucoup trop incomplètes, et même j'oserais dire, manquant d'objectivité de la part des ministères et je trouve que...

3895

LE PRÉSIDENT :

... C'est un jugement et je ne peux vous permettre de le faire. Dans les règles... excusez-moi.

3900

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

Je trouve que les citoyens et les citoyennes méritaient...

3905

LE PRÉSIDENT :

Alors, écoutez, je voudrais simplement vous préciser que les règles du Bureau d'audiences publiques et je l'ai dit tout à l'heure, il n'est pas possible de commenter ou de juger les interventions des intervenants.

3910

Vous pouvez avoir votre opinion personnelle et je vous inviterais peut-être à nous en faire part en deuxième partie, mais je ne permettrai pas que l'on juge de la pertinence ou de la non-pertinence, ou de la qualité ou non des gens qui essaient autant que possible.

3915

Nous avons mobilisé 30 personnes pour essayer de répondre aux citoyens, alors écoutez, si vous n'êtes pas satisfaite, je vous inviterais à faire une plainte ou éventuellement venir nous en faire part en deuxième partie. Avez-vous une question?

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

3920

Oui, j'en ai une.

LE PRÉSIDENT :

3925

Allez-y, s'il vous plaît.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

3930 Mais, je voulais juste dire qu'on méritait mieux que des audiences avec un tel manque d'objectivité.

LE PRÉSIDENT :

3935 Votre question, s'il vous plaît.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

3940 Donc, ma question : alors, qu'on comprenait en septembre dernier que le Canada est très loin d'atteindre ses objectifs de réduction de moitié des émissions de méthane d'ici 2025 et que le ministre Wilkinson envisage de resserrer les normes du secteur justement pour arriver à ces objectifs-là.

3945 Alors aussi que le gouvernement du Canada, hier soir dans son discours du Trône, affirme vouloir surpasser les objectifs climatiques du Canada pour 2030, et atteindre la carboneutralité en 2050, ma question pour le promoteur : comment le projet peut s'inscrire en phase avec ces nouvelles exigences qui ne devraient faire en plus qu'augmenter au fur et à mesure que la lutte aux changements climatiques va se faire de plus en plus élevée et forte, et est-ce que la commission prendra en compte ces nouvelles réalités dans son analyse? Merci.

3950 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais offrir la possibilité à l'initiateur de répondre à la première partie de la question. Et pour la deuxième, vous allez devoir lire le rapport.

3955 **Mme STÉPHANIE FORTIN :**

3960 Merci, Monsieur le président. Donc, comme on l'a mentionné un petit peu plus tôt aujourd'hui, GNL Québec s'est engagé à atteindre la carboneutralité, donc compenser la totalité de ses émissions de gaz à effet de serre qui fait d'ailleurs partie des recommandations du GIEC d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050, mais nous c'est d'ici à partir du moment où l'usine sera en opération et j'inviterais mon collègue, monsieur Le Verger à compléter la réponse par rapport à la question de madame Guyon.

3965

M. TONY LE VERGER :

3970

Oui, donc je n'ai pas pris connaissance du discours du Trône, mais pour donner une réponse à la question de madame Guyon, donc comme a précisé ma collègue, madame Fortin, donc et puis je pense que ça a été discuté aujourd'hui par rapport à la responsabilité de chacun dans les émissions de gaz à effet de serre. Nous, on prend déjà nos engagements en avance de phase par rapport à ce que le gouvernement canadien ou le gouvernement québécois forcent en termes de réduction de gaz à effet serre puisqu'on veut atteindre cette carboneutralité, donc dans le design même de notre usine, on prend ça en compte afin de s'assurer d'être, de rentrer dans ces critères-là sur le long terme.

3975

Maintenant, ce qui va se passer en amont, je dirais, au niveau de la production, je pense qu'il y a beaucoup d'efforts qui sont déjà mis en place par les producteurs de façon générale.

3980

Madame Guyon mentionnait les réductions du méthane, des émissions de méthane à la source, donc ils ont des objectifs de 40 à 45 % de réduction d'ici 2025 par rapport à 2012. Et je crois même que l'Alberta et la Colombie-Britannique ont monté ça en 2014 pour avoir des, comment, des chiffres un peu plus importants de réduction à atteindre.

3985

Donc, il y a des efforts qui sont déjà mis et un autre effort que je noterais, c'est aussi la volonté d'électrification des opérations en amont. Il y a déjà eu des études pilotes, enfin, des tests pilotes qui ont été fait en Colombie-Britannique et en Alberta qui montrent qu'on peut réduire les gaz à effet de serre de l'ordre de 60 % en électrifiant les opérations en amont. Donc, il y a déjà du travail qui est fait pour justement rentrer dans cet objectif qui est l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050.

3990

Je voudrais juste ramener un autre point qui est important. Carboneutralité ne veut pas dire pas d'émissions de GES, carboneutralité veut dire qu'à la fin on est à zéro. C'est-à-dire qu'on peut toujours émettre des émissions, des GES, mais qu'il faudra les compenser à un moment ou à un autre avec d'autres activités et, donc il faut quand même garder ça en mémoire ce n'est pas un objectif de zéro émission.

3995

LE PRÉSIDENT :

4000

Merci pour l'information.

4005 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

Compenser avec les plantations d'arbres, à l'heure actuelle avec tout ce qui brûle à l'échelle de la planète, vous pensez vraiment que ça va servir à quelque chose?

4010 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez, on est dans l'opinion. On est dans l'opinion, alors vous viendrez nous l'exprimer en deuxième partie. Je vous remercie d'ailleurs de votre contribution à nos travaux.

4015 **Mme ANNE-CÉLINE GUYON :**

Moi, ce que je constate, c'est que présentement le promoteur table sur l'échec de l'Accord de Paris. Merci.

4020 **LE PRÉSIDENT :**

4025 Madame Guyon, je vous remercie puis je tiens à souligner merci de votre participation à l'audience, merci. Vous êtes intervenue de façon régulière depuis le début des séances. Alors au-delà du, comment dire, différend en termes d'opinions, je tiens à vous remercier de votre contribution aux travaux, merci.

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

4030 Merci, vraiment beaucoup. J'apprécie le travail, mais je vous dis qu'en termes de citoyens et citoyennes, il y a une grande, vraiment, frustration quant à l'expertise qui est amenée dans cette commission.

LE PRÉSIDENT :

4035 Et je respecte...

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

4040 Tout simplement pour pouvoir écrire nos mémoires, on a besoin d'une contre-expertise et pour le moment, on a juste un côté de la médaille.

LE PRÉSIDENT :

4045

Et je respecte votre opinion. Madame Guyon, je respecte votre opinion, mais malheureusement, ce n'est pas avec des propos désobligeants ou diffamatoires auprès des personnes qui essaient de donner des réponses aux citoyens...

4050

Mme ANNE-CÉLINE GUYON :

Ce n'est pas diffamatoire, ce n'est pas mon objectif.

LE PRÉSIDENT :

4055

C'est des propos désobligeants ou diffamatoires auprès des personnes qui essaient de donner des réponses aux citoyens. Merci, Madame Guyon.

4060

Alors, c'est ce qui met fin à notre séance cet après-midi. Je vous rappelle que ce soir à 19h, nous allons aborder le volet économique du projet. Alors, je vous remercie beaucoup de votre participation, je voudrais remercier les personnes-ressources et leur disponibilité, leur patience ainsi que les citoyens qui sont venus nous soumettre leurs questions. Merci.

AJOURNEMENT

4065

4070

4075

4080

4085

4090

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen de la sténotypie, par visioconférence et selon la qualité de celle-ci, le tout selon la loi.

4095

ET J'AI SIGNÉ :

4100

Cindy Lavertu
Cindy Lavertu, s.o.